

BURKINA FASO

-----  
Unité - Progrès - Justice  
-----

IV<sup>e</sup> REPUBLIQUE

-----  
TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION  
-----

*Session permanente*

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DE TRANSITION

-----  
**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE  
DU JEUDI 10 AOUT 2023**

**Président de séance :**

**Monsieur Dafidi David LOMPO**

*Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition*

**Secrétaires de séance :**

▪ **Monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire de séance*

▪ **Madame Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire de séance*

**Dossiers en examen :**

- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-005/PRES/TRANS du 27 juin 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°558515000006 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le BF et la BAD, agissant en tant qu'entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC) pour contribuer au financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC), **dossier n°052 ;**
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-10/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit IDA n°7035-BF, du Don IDA N°D966-BF et du Don PROGREEN N°TF OB 7516, signés le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le BF et l'IDA pour le financement du Projet de Gestion durable des Paysages Communaux pour la Réduction des Emissions dues à la Déforestation et à la Dégradation des paysages communaux REDD+ (PGPC/REDD+), **dossier n°053 ;**
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-002/PRES du 14 juin 2022 portant autorisation de ratification des accords de don IDA N° D921 – BF, de crédit IDA N° 6995 – BF et de don GAFSP N° TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le BF et l'IDA pour le financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA), **dossier n°054 ;**
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-012/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit n°7192-BF, du Don IDA n°E110-BF et du Don GFF n°B8826-BF, conclus le 30 juin 2022 à Ouagadougou entre le BF et l'IDA pour le financement du Projet de préparation et de réponse à la COVID-19/financement additionnel (PPR-COVID-19), **dossier n°055 ;**
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-009/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le BF et la BOAD, pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin, **dossier n°056 ;**
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le BF et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL), **dossier n°057.**

L'Assemblée législative de transition s'est réunie en séance plénière le jeudi 10 août 2023, sous la présidence de monsieur Dafidi David LOMPO, Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition. Il était assisté au présidium de monsieur Kiswendsida Evariste ZONGO et de madame Esther BAMOUNI/KANSONO, respectivement premier et troisième Secrétaires parlementaires, assurant les fonctions de Secrétaires de séance.

Le gouvernement était représenté par messieurs :

- Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;
- Amadou DICKO, Ministre délégué de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales ;
- Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, ministre de la Santé et de l'Hygiène publique ;
- Anuuyirtole Roland SOMDA, Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine et de la Sécurité routière ;
- Simon-Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Energie, des Mines et des Carrières.

Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice, des Droits humains et des Relations avec les Institutions.

Le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition fait son entrée dans l'hémicycle. Le public est debout pour l'accueillir, tandis qu'il rejoint le fauteuil présidentiel.

**- Il est 09 heures 39 minutes -**

### **Le Président**

Mesdames et messieurs les députés, bonjour.

Bonjour aux membres du gouvernement.

Bonjour mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires.

Bonjour mesdames et messieurs les femmes et hommes de médias.

La séance est ouverte. *(Coup du maillet)*

Monsieur le secrétaire parlementaire veuillez procéder à l'appel nominal des députés.

**M. Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier secrétaire parlementaire*

Merci bien monsieur le Président.

Bonjour à toutes et à tous.

Monsieur le Président, avec votre permission, nous allons passer à l'appel nominal des députés de mission.

Chers collègues, veuillez répondre « présent » à l'appel de votre nom, s'il vous plaît.

*(Il procède à l'appel nominal des députés).*

Monsieur le Président, nous avons :

- **14 députés absents excusés ;**
- **03 députés absents non-excusés ;**
- **54 députés présents ;**
- **13 procurations ;**
- **67 votants.**

Merci.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

L'Assemblée législative de transition est toujours en nombre pour délibérer et pour régler son ordre du jour.

**Annonces :**

Mesdames et messieurs les députés sont informés qu'il a été mis à leur disposition auprès des présidents des groupes constitués, le compte rendu analytique de la séance plénière du mardi 08 août 2023. En application des dispositions de l'article 58, alinéa 4 de notre règlement, ce compte rendu

analytique est considéré comme adopté. Il sera publié et mis en ligne sur le site Web de l'Assemblée législative de transition.

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin est consacré à l'examen de six projets de loi.

Madame le Secrétaire parlementaire, veuillez annoncer les intitulés des six projets de loi inscrits à l'ordre du jour.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Troisième Secrétaire parlementaire*

Monsieur le Président, avec votre autorisation, je vais annoncer les six projets de loi inscrits à l'ordre du jour de la séance plénière de ce matin et objets des dossiers n°052, 053, 054, 055, 056 et 057.

Il s'agit du :

- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-005/PRES/TRANS du 27 juin 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°558515000006 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement, agissant en tant qu'entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC) pour contribuer au financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC), dossier n°052 ;
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-10/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit IDA n°7035-BF, du Don IDA N°D966-BF et du Don PROGREEN N°TF OB 7516, signés le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet de gestion durable des paysages communaux pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des paysages communaux REDD+ (PGPC/REDD+), dossier n°053 ;
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-002/PRES du 14 juin 2022 portant autorisation de ratification des accords de don IDA N°D921 - BF, de crédit IDA N°6995 - BF et de don GAFSP N°TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA), dossier n°054 ;

- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-012/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit n°7192-BF, du Don IDA n°E110-BF et du Don GFF n°B8826-BF, conclus le 30 juin 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet de préparation et de réponse à la COVID-19/financement additionnel (PPR-COVID-19), dossier n°055 ;
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-009/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin, dossier n°056 ;
- Projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL), dossier n°057.

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci monsieur le secrétaire parlementaire.

La Commission des finances et du budget (COMFIB) est affectataire des six dossiers pour le fond. La Commission du développement durable (CDD), la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) et la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) ont été saisies pour avis pour les dossiers n°053, 054, 056 et 057.

La CDD et la CAEDS sont saisies du dossier n°052 pour avis.

La CAEDS et la CGSASH sont saisies du dossier n°055 pour avis.

Mesdames et messieurs les députés, à la demande du gouvernement et pour des contraintes de calendrier, après la lecture des rapports des dossiers

n°052 et 053, nous allons ouvrir le débat général sur ces deux dossiers suivis de leur discussion, article par article.

Pour le reste des quatre autres dossiers, je propose que nous ayons un débat général unique pour l'ensemble. A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

Si vous en convenez donc, nous partons pour l'adoption du débat général unique.

*(Les députés marquent leur approbation par des applaudissements)*

Je vous remercie.

Je passe en discussion, le dossier n°052.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Roger BARO**

*Ministre de l'Environnement,  
de l'Eau et de l'Assainissement*

Rien à signaler.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Avant de passer la parole à la COMFIB, je rappelle que conformément aux dispositions de l'article 102 du règlement de l'Assemblée législative de transition et au regard du nombre d'articles touchés par les amendements de la commission, ceux-ci ont été directement intégrés dans les projets de loi. Par conséquent, la discussion article par article de chacun des projets de loi portera sur le texte issu de la COMFIB.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière, dossier n°052.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je voudrais demander à l'honorable KONSEIBO, de présenter à la plénière, la synthèse du rapport de la COMFIB.

**Mme Pélagie KONSEIBO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°052*

**SYNTHESE DU RAPPORT N°2023-023/ALT/COMFIB  
DU 1<sup>ER</sup> AOÛT 2023**

Monsieur le Président ;

Honorables députés ;

Monsieur le ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs ;

L'honneur et la charge me reviennent de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°052 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-005/PRES/TRANS du 27 juin 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°558515000006 conclu le 17 décembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque africaine de développement, agissant en tant qu'entité accréditée du Fonds vert pour le climat (FVC) pour contribuer au financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO Président de ladite commission, le lundi 24 juillet de 11 heures 30 minutes à 12 heures 45 minutes et le mardi 1<sup>er</sup> août de 15 heures 30 minutes à 16 heures 40 minutes.

Ces travaux ont permis aux membres de la Commission d'auditionner monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'eau et de l'assainissement, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE.

Monsieur le Président, à la suite de l'exposé fait par le ministre sur le dossier, des commissaires ont exprimé, au cours du débat général, des préoccupations auxquelles il a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services de la législation.

Monsieur le Président ;

Chers collègues ;

Monsieur le ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs ;

Le présent projet de loi soumis à notre appréciation porte sur la ratification d'un accord de prêt qui vise à contribuer au financement du Programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC).

En effet, depuis des décennies, on constate dans cette zone une dégradation des ressources naturelles qui se traduit, entre autres, par la réduction du couvert végétal et la baisse de la fertilité des sols. Cette dégradation a des impacts négatifs sur les productions agro-sylvo-pastorales, rendant précaires les conditions de vie des populations.

Conscients de l'importance de ce bassin qui couvre une grande partie de l'Afrique de l'Ouest et abrite plus de 150 millions d'habitants au sein de neuf pays riverains, les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Autorité du bassin du Niger (ABN), ont décidé que soit adoptée une « vision claire et partagée » soutenue par un plan d'actions de développement durable à l'horizon 2025 assorti d'un programme et des projets d'investissement.

C'est dans cette vision que le programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger a été initié.

La mise en œuvre du PIDACC/BN au Burkina Faso permettra de renforcer la résilience des populations et des écosystèmes et d'améliorer la coordination régionale au niveau du bassin du Niger dans les régions du Centre-Est, du Centre-Nord, de l'Est, des Hauts-Bassins, du Plateau-Central et du Sahel, réparties dans 14 provinces.

Ainsi, le gouvernement du Burkina Faso a obtenu du Fonds Vert pour le Climat un appui financier pour la réalisation de ce programme.

Le coût global de ce programme est d'environ neuf milliards deux cent quatre-vingt-cinq millions (9 285 000 000 milliards) de francs CFA, conformément au plan de financement présenté dans le rapport de la commission.

L'exécution du programme est structurée autour de trois (03) composantes que sont :

- Composante 1 : Développement de la résilience des écosystèmes et des ressources naturelles ;
- Composante 2 : Développement de la résilience des populations ;
- Composante 3 : Gestion du programme.

Au terme du Programme, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- les écosystèmes du bassin sont préservés ;
- les revenus des bénéficiaires ont augmenté ;
- les écosystèmes sont restaurés et mieux gérés dans la zone d'intervention du projet ;
- les productions sont sécurisées et augmentées dans la zone d'intervention du projet ;
- les capacités d'adaptation aux changements climatiques sont renforcées dans la zone d'intervention du projet.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la Commission des finances et du budget est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi permettra de :

- réaliser des infrastructures à buts multiples, des infrastructures communautaires d'adaptation aux changements climatiques, des travaux de protection des ressources naturelles ;
- disposer d'acquisitions pour soutenir les activités de production agro-sylvo-pastorales ;
- renforcer les capacités des bénéficiaires et des structures partenaires.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière l'adoption du projet de loi.

Fait à Ouagadougou, le 10 août 2023.

Le Président : Moussa NOMBO.

Le rapporteur : Pélagie KONSEIBO.

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Je passe à présent la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, la CDD, par ma voix, invite l'honorable Aboubacar KABRE à faire lecture du rapport d'avis nous concernant.

Merci.

### **M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur de la CDD sur le dossier n°052*

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

Monsieur le premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition ;

Messieurs les membres du gouvernement ;

Honorables députés ;

Mesdames et messieurs bonjour.

### **Appréciation et avis de la commission**

A l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La CDD rappelle que la biodiversité des fonds aquatiques est un aspect primordial des trois piliers du développement durable notamment économique, social et environnemental. Sa protection et sa sauvegarde peuvent induire des effets qualitatifs sur le bien-être de l'Homme.

S'étant appropriée le dossier, la CDD estime que la mise en œuvre du programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger peut contribuer à renforcer la résilience des écosystèmes du fleuve Niger et à promouvoir davantage le développement durable.

Par conséquent, la Commission émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023.

Le Vice-président : Kanibè TUINA  
Le rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Thomas TRAORE**

*Vice-président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable député Pawindé Edouard SAVADOGO à donner l'avis de la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité.

### **M. Pawindé Edouard SAVADOGO**

*Représentant du rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°052*

Merci monsieur le Vice-président.

Avec l'autorisation de mon bien qui est au perchoir, monsieur le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition, je vais aller directement à l'appréciation et avis de la commission.

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu de la députée rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de la présente ordonnance permettra de :

- renforcer la résilience des ressources naturelles des écosystèmes et des populations vivant dans la portion nationale du bassin du Niger ;
- réaliser des infrastructures à but multiple, des infrastructures communautaires d'adaptation au changement climatique ;
- renforcer les capacités des bénéficiaires et des structures partenaires.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023.

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle enfin en discussion le dossier n°053.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

### **M. Roger BARO**

*Ministre de l'Environnement,  
de l'Eau et de l'Assainissement*

Rien à signaler.

### **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander à l'honorable NIKIEMA de présenter la synthèse du rapport de notre commission à la plénière.

**M. Windyellé Ambroise NIKIEMA**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°053*

Merci monsieur le Président.

Monsieur le Président ;

Honorables députés ;

Monsieur le ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs.

L'honneur et la charge m'échoient, en ce jour, de vous présenter la synthèse du rapport du dossier n°053 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-10/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit IDA n°7035-BF, du Don IDA N°D966-BF et du Don PROGREEN N°TF OB 7516, signés le 30 juin 2022 à Ouagadougou, entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Projet de Gestion durable des paysages communaux pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des paysages communaux REDD+ (PGPC/REDD+).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, le lundi 24 juillet de 12 heures 46 minutes à 14 heures 10 minutes et le mardi 1<sup>er</sup> août de 17 heures 18 minutes à 18 heures 46 minutes. Ces travaux ont permis aux membres de la commission d'auditionner monsieur Roger BARO, Ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement, assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des Droits humains, chargé des Relations avec les Institutions.

Les Commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO.

Monsieur le Président, à la suite de l'exposé fait par le ministre sur le dossier, des commissaires ont exprimé, au cours du débat général, des préoccupations auxquelles il a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services de la législation.

Monsieur le Président ;

Chers collègues ;

Monsieur le ministre de l'Environnement, de l'Eau et de l'Assainissement ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs ;

Le présent projet de texte soumis à notre appréciation porte sur l'autorisation de ratification de l'accord de financement, composé de crédit et de don, pour le financement du Projet de gestion durable des paysages communaux pour la réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des paysages communaux REDD+ (PGPC/REDD+).

En effet, les changements climatiques impactent fortement les pays dans le monde à travers notamment la disparition des forêts. Le Burkina Faso n'est pas en marge de ces effets qui demeurent une préoccupation majeure. Cette disparition des forêts est exacerbée par des facteurs directs tels que l'expansion agricole, la surexploitation du bois-énergie et le surpâturage. La déforestation et la dégradation des forêts sont principalement à l'origine de l'érosion des sols, de la perte de la biodiversité, de la diminution du pâturage pour le bétail et de la perte de la biomasse. Elles engendrent une baisse de la capacité des écosystèmes forestiers à fournir du bois-énergie et des produits forestiers non ligneux, essentiels à l'emploi et à l'alimentation des populations.

Afin d'inverser cette tendance, le Burkina Faso a adhéré au processus de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts, incluant la gestion durable des forêts, la conservation et le renforcement des stocks de carbone forestier (REDD+). Il s'agit d'un mécanisme de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) qui se met en œuvre en trois phases :

- une phase de préparation ;
- une phase d'investissement ;
- une phase de paiements basés sur les résultats.

Avec l'appui technique et financier de la Banque africaine de développement et de la Banque mondiale à travers les Fonds d'investissement climatique (CIF) et le Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FPCF), le Burkina Faso a entamé les deux premières phases du processus REDD+.

Dans sa Contribution déterminée au niveau national (CDN), le Burkina Faso s'engage, au titre des actions d'atténuation, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 31 682 300 tonnes équivalent CO<sub>2</sub> à l'horizon 2030. Cet engagement s'appuie sur les projets et programmes qui seront mis en œuvre par les différents ministères sectoriels.

S'appuyant sur les résultats satisfaisants de la phase de préparation à la REDD+ et les expériences réussies des projets pilotes du Programme d'Investissement Forestier, notre pays entre dans la troisième phase du processus REDD+ à travers l'élaboration et la mise en œuvre d'un vaste programme de réduction des émissions dans le secteur AFAT (Agriculture, foresterie et autres affectations des terres) qui, en 10 ans, pourra contribuer à l'atteinte des objectifs de la CDN avec 15 millions de tonnes équivalent CO<sub>2</sub>.

C'est dans ce contexte que le Projet de gestion durable des paysages communaux pour la REDD+ (PGPC/REDD+) a vu le jour avec pour but d'offrir des solutions pour améliorer l'utilisation des terres et contribuer à l'atténuation et à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales.

Le PGPC/REDD+ est financé par la Banque mondiale pour un montant global de 125 millions USD soit soixante-quinze milliards (75 000 000 000) francs suivant les caractéristiques de financement précisées dans le rapport de la commission.

En outre, dans sa mise en œuvre, le PGPC/REDD+ comporte quatre (04) composantes suivantes :

- **Composante 1** : Gouvernance décentralisée des forêts et ressources naturelles ;
- **Composante 2** : Renforcement institutionnel pour une gestion intégrée des paysages, gestion des risques environnementaux et sociaux et mobilisation de la finance climatique.
- **Composante 3** : Entrepreneuriat et développement durable des chaînes de valeurs ;
- Composante 4 : Coordination du Projet et suivi-évaluation.

Au terme du Projet, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- 14 000 000 TeqCO2 sont évitées et/ou séquestrées ;
- 1 000 000 ha des terres sont sous pratique de gestion durable des terres (GDT) ;
- 1 750 000 personnes tirent un bénéfice monétaire ou non monétaire ;
- 60 communes disposent de structures locales de gestion et de conciliation foncières fonctionnelles ;
- 100 chartes foncières sont établies sur les espaces de conservation ;
- 30 communes disposent d'un Schéma directeur d'aménagement et de développement durable de la commune (SDADDC) ;
- 220 espaces de conservation sont immatriculés ;
- 30 Plans de développement communaux (PCD) intègrent les thématiques environnement et développement durable ;
- 75% de sites abritant les investissements du Projet sont immatriculés ;
- l'indice de progrès des Projets de développement intégré communaux (PDIC/REDD+) est de 95% ;
- 3 500 000 TeqCO2 sont certifiées par un standard reconnu ;
- 3 500 emplois verts décents sont créés ;
- 80% des femmes ont augmenté leurs revenus grâce à leur participation aux chaînes de valeurs ciblées.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance objet du présent projet de loi permettra de contribuer :

- à l'atteinte des objectifs de développement durable du pays par un changement de paradigme dans la gestion des ressources naturelles renouvelables en général et celle des ressources forestières en particulier ;
- à l'amélioration de l'utilisation des terres, à l'adaptation aux changements climatiques ainsi qu'à l'amélioration des moyens de subsistance des communautés rurales.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023.

Le Président : Moussa NOMBO

Le rapporteur : Windyellé Ambroise NIKIEMA

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Thomas TRAORE**

*Vice-président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter l'honorable député Ousmane DIALLO pour donner l'avis de la CAEDS.

### **M. Ousmane DIALLO**

*Représentant du rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°053*

Merci.

Monsieur le Président ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs les administrateurs parlementaires ;

Hommes et femmes de médias ;

Chers députés ;

Offrez-moi l'occasion de présenter l'appréciation et l'avis de la commission.

### **Appréciation et avis de la Commission**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu de la députée rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de la présente ordonnance permettra de renforcer la gestion durable des paysages et de gérer des revenus au profit des populations dans les zones forestières ciblées.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, la Commission du développement durable invite à nouveau l'honorable Aboubacar KABRE à faire lecture de son rapport d'avis.

Merci.

### **M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°052*

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président, avec votre permission, je m'en vais directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

A l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable note que la gestion des paysages communaux intègre harmonieusement les politiques publiques de gouvernance territoriale, urbaine et rurale.

Par ailleurs, la CDD note que la PGPC/REDD+ tout en contribuant à l'embellissement des espaces publics dans ses zones d'intervention, concilie la problématique de la sauvegarde environnementales et sociales à la promotion économique à travers la création d'emplois verts et la valorisation des niches génératrices de revenus aux couches vulnérables.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : Kanibè TUINA  
Le rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter la députée Esther BAMOUNI/KANSONO à faire lecture du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

**Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°053*

Merci bien madame la Présidente.

Mesdames et messieurs tout protocole respecté, bonjour.

Monsieur le Président, avec votre permission, je vais aller à l'appréciation et à l'avis de la commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la commission estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- l'augmentation des revenus des femmes à 80% grâce à leur participation aux chaînes de valeurs ciblées ;

- le renforcement de la gestion durable des paysages et l'amélioration de la génération des revenus dans les zones forestières ciblées au Burkina Faso.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.  
Ouagadougou, le 02 août 2023.

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA  
Le rapporteur : Esther BAMOUNI/KANSONO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, à présent, le débat général sur les dossiers n°052 et 053 est ouvert.

Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat, sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je vous invite, chers collègues, à indiquer le numéro du dossier sur lequel votre intervention porte.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* »

Cette disposition s'applique aux députés membres de la COMFIB qui, en rappel, est affectataire de tous les six dossiers pour le fond.

Honorables, vous êtes invités à vous inscrire sur la liste.

### ***(Inscription des députés sur les listes).***

L'honorable Ousmane DIALLO a la parole.

### **M. Ousmane DIALLO (GC-PP)**

Merci de me donner la parole.

Un groupe d'entrepreneurs m'avaient demandé au cas où le ministre de l'eau passerait à l'Assemblée, de poser une question.

Monsieur le ministre, de plus en plus, la récurrence des forages négatifs est d'actualité. Est-ce que vous avez l'information ? Est-ce que vous pouvez nous expliquer pourquoi de plus en plus les forages négatifs sont d'actualité ?

Merci.

### **Le Président**

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

#### **M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)**

Merci monsieur le Président.

J'ai une seule question.

Je l'ai déjà posée je crois au ministère de l'agriculture et je n'ai pas eu de réponse. J'espère cette fois-ci être à la bonne porte parce que j'ai entendu dans les résultats attendus qu'il y aurait plusieurs milliers de terres ou de sols qui seront gérés durablement.

Malheureusement, je me pose la question de savoir comment cela va se faire de façon efficace si la législation en matière de gestion durable des sols n'est toujours pas adoptée parce qu'à ce que je sache, le projet de loi avait été soumis à l'Assemblée et n'avait pas eu une suite favorable et que le gouvernement devrait travailler à ramener ce projet sur la table des députés.

Aujourd'hui que nous parlons de gestion durable des sols parce que nous savons que tout ce qui s'opère en termes de couvert végétal, en termes de forêt, tout cela se passe par un support qui est le sol et si ce sol est dégradé, détruit, pollué ou contaminé, je pense que tout ce qui est en train de se faire, ce sera des efforts vains.

Donc, je voudrais savoir où est-ce qu'on en est avec ce projet de loi sur la gestion durable des sols ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Lassina GUITI a la parole.

**M. Lassina GUITI (GC-FDS)**

Merci monsieur le Président.

J'ai deux questions.

La première question est en rapport avec le bassin du Niger et la deuxième question est en rapport avec les deux projets de loi en même temps.

Ma première question est de savoir ce que font les autres pays riverains du bassin du Niger. C'est juste pour éclairer ma lanterne parce que je me dis que si c'est le Burkina Faso seul qui entreprend de gérer comme il se doit le bassin du Niger, c'est juste une goutte d'eau dans la mer et je me demande à quoi bon le faire.

Comme le ministre est là, certainement qu'il pourra dire ce que les autres pays font pour que ce soit une action d'ensemble.

Concernant ma deuxième question, j'aurai pu ne pas la poser mais je vais la poser quand même parce que je dis que c'est une question qui est en rapport avec les deux projets de loi en même temps.

Dans le premier projet qui nous a été exposé, au niveau de la composante 3, il est noté « gestion du projet ». Dans le deuxième projet, il est noté dans la même composante, « coordination et suivi-évaluation du projet. » Je me suis alors posé la question de savoir : quelle est la différence ?

Faut-il comprendre dans la gestion aussi une composante suivi-évaluation ? Ou bien, faut-il comprendre que dans le premier projet, on n'a pas besoin de suivi-évaluation.

Si on peut nous éclairer un peu, cela va me permettre de mieux comprendre.

Merci.

**Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

**M. Moussa SANGARE (GC-FDS)**

Merci monsieur le Président.

Ma première question se situe au niveau du dossier n°052.

Monsieur le ministre, vous avez souligné que le septième sommet des chefs d'Etats et de gouvernements de l'Autorité du bassin du Niger s'est tenu en février 2002 à Abuja au Nigéria. Est qu'après ce sommet, il y a eu encore un autre sommet entre les chefs d'Etats et de gouvernements de l'Autorité du bassin du Niger pour se pencher sur cette question ?

La deuxième question rejoint celle aussi de l'honorable Lassina GUITI à savoir parmi les neuf pays que couvre le bassin du Niger, est-ce que c'est le Burkina Faso seulement qui est en train de mettre en œuvre un programme intégré de développement et d'adaptation aux changements climatiques dans le bassin du Niger ? Si nous sommes les seuls, comme il l'a si bien dit, à mon avis, ce serait un peu difficile dans l'exécution.

La troisième question : existe-t-il une synergie d'actions et un fonds entre les 09 pays du bassin du Niger pour la mise en œuvre de ce programme ?

Au niveau du montant et conditions de financement du projet, vous avez souligné que la date de clôture est prévue pour le 31 décembre 2025. A partir du moment où vous n'avez pas précisé la date exacte du démarrage effectif du programme, dans la réponse à la question n°4 du rapport de la COMFIB, est-ce qu'on peut savoir le taux d'exécution financière globale du programme à l'heure actuelle ?

Vu le temps relativement court du projet, c'est-à-dire fin 2025, les 67 communes concernées vont-elles encore bénéficier de ce programme ? Si non, quelle alternative est prévue à ce niveau ?

Toujours au niveau du montant et conditions de financement du programme, je vois que le montant alloué par l'Union européenne s'élève à huit-cent-soixante-dix-neuf millions (879 000 000) de francs CFA. La France étant un acteur majeur de cette union, décidait le 06 août 2023 de suspendre jusqu'à nouvel ordre, toutes ses aides au développement et d'appuis budgétaires à notre pays.

J'aimerais savoir, est-ce que cette décision du Quai d'Orsay pourrait jouer sur ce projet ? C'est-à-dire amener une baisse du montant alloué par l'Union européenne dans le programme.

Au niveau du dossier n°053, j'aimerais savoir est-ce que ce projet aura comme cheval de bataille, les trois luttes prônées par le Président Capitaine Thomas SANKARA lors de son discours prononcé le 22 avril 1985 à l'occasion de l'inauguration de l'inspection générale des eaux et forêts dans le cadre de la semaine révolutionnaire du forestier à savoir :

- la lutte contre les feux de brousse,
- la lutte contre la divagation des animaux,
- et la lutte contre la coupe abusive du bois de chauffe. »

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

**M. Abdoulaye SAWADOGO (GC-PDCE)**

Merci bien monsieur le Président pour la parole.

Ma question est adressée à monsieur le ministre sur le dossier n°052. La réponse à la question n°07 m'a inspiré une question au regard des deux tableaux présentés qui concernent les communes bénéficiaires. Dans ces deux tableaux, nous avons remarqué qu'il y a des communes citées qui n'existent plus depuis 2019-2020. De façon objective, qu'est-ce qui peut être fait dans ces zones ?

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Kanibè TUINA a la parole.

**M. Kanibè TUINA (GC-PDCE)**

Merci monsieur le Président pour la parole exceptionnelle.

Ma préoccupation concerne le dossier n°052. Nous avons ouï dire que le fonds vert était initialement destiné à la subvention de l'électrification solaire à hauteur de 70% de même que les initiatives de reboisement étant donné que ces fonds proviennent des plus gros pollueurs.

Monsieur le ministre, qu'en est-il exactement ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci bien honorable.

Très exceptionnellement, nous donnons la parole à Abdoulaye SAWADOGO qui souhaite compléter sa question.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO (GC-PDCE)**

Merci monsieur le Président.

En fait, je voulais citer entre autres, dans la région du Sahel, des communes telles que la commune de Tongomayel, Koutougou et autres ; au Centre-Nord, il y a aussi la commune de Dablo qui est maintenue pour ce projet alors que ce sont des communes qui n'existent pas...

*-Murmures de l'assistance-*

Voilà, qui n'existent plus du moins.

### **Le Président**

Merci bien.

Je crois qu'elles existent virtuellement.

Nous sommes au terme des interventions.

Je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Aucune question n'a été adressée spécifiquement à la commission. Donc, nous vous remettons la parole.

### **Le Président**

Merci bien.

A présent, je donne la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés.

**M. Roger BARO**

*Ministre de l'Environnement,  
de l'Eau et de l'Assainissement*

Bonjour à toutes et à tous.

Merci monsieur le Président.

Nous avons noté avec satisfaction l'adoption des différents rapports qui ont été présentés sur les deux dossiers et nous vous remercions.

Il y a des questions qui ont été posées par les honorables pour avoir plus de précisions sur certains aspects et d'autres questions qui n'ont pas un lien direct avec les dossiers mais qui portent sur notre département.

Pour la question relative au projet de loi gestion durable des terres, au niveau de notre département, actuellement, il n'y a pas un projet de loi sur la gestion durable des terres ; mais nous savons qu'au niveau général, il y a des initiatives pour voir la loi sur le régime foncier parce qu'on avait dit que la terre appartient à l'Etat et après les données ont changé. Il y a des réflexions en cours pour que nous puissions regarder qu'est-ce qui est bon pour notre pays à l'étape actuelle. Donc, ces réflexions sont en cours et évidemment votre auguste Assemblée sera saisie pour statuer sur la question.

La question sur les communes dans les zones rouges, projet PIDACC, nous qualifions ces communes de zones rouges. Jusqu'à preuve du contraire, ce sont des communes qui font partie de la liste des communes officielles du Burkina Faso et pour les interventions structurantes, nous restons attentifs aux orientations et aux instructions des plus hautes autorités notamment le département en charge de la défense. Du reste, ce sont des zones qui, nous estimons, seront reconquises très bientôt et nous allons même amplifier les investissements.

Concernant la question sur le fonds vert pour le climat, la question sur les subventions pour l'énergie et les reboisements, il faut préciser que le fonds vert pour le climat est un mécanisme de financement international qui a été institué au niveau international pour appuyer les différents pays à faire face aux effets des changements climatiques.

Et pour son fonctionnement, dans chaque pays, il y a ce que nous appelons autorité nationale désignée pour le fonds vert climat (AND). Dans

notre pays, c'est logé au niveau de la primature. Cette structure travaille à mobiliser les financements pour financer les activités de terrain.

Au niveau des différents pays, il y a ce qu'on appelle les agences de mise en œuvre. C'est dans ce cadre qu'on a la BOAD et la BAD qui sont des agences. Au niveau de notre pays, nous avons entrepris pour qu'il y ait des agences également, notamment le fonds d'intervention pour l'environnement et Coris Bank international.

Donc, le processus est en cours pour qu'au niveau du pays, on puisse avoir des entités qui vont bénéficier de ces fonds pour appuyer les structures. Parce que si vous avez des entités nationales, s'il y a un projet, il y a une partie qui est réservée pour le renforcement des capacités et la gestion. Donc, cela permet aux structures d'avoir un levier de financement.

Pour le cas spécifique de l'énergie solaire, le fonds vert ne finance pas directement. Le fonds vert va financer un projet d'électrification solaire ou autre, un projet de reboisement mais pas directement donner des ressources financières aux bénéficiaires. Ce n'est pas prévu. C'est plutôt à travers des projets et au niveau de notre pays, le fonds travaille à avoir un package de projets mûres qui sont présentés au secrétariat du fonds vert pour analyse et suite à donner.

Donc, s'il y a des projets dans les domaines du solaire, cela peut être regardé et puis financer au besoin.

Il y a une question sur le dossier n°053, PGPC ; les activités en lien avec les trois luttes prônées par le Capitaine Thomas SANKARA. Evidemment, notre département exécute entièrement la politique du Capitaine Thomas SANKARA en lien avec les trois luttes et nous allons au-delà, la lutte contre la divagation, la coupe abusive du bois. Donc, le projet va contribuer à la mise en œuvre de ces éléments qui se sont traduits au niveau réglementaire par des textes.

Il y a le code forestier qui est très précis sur la question de la coupe du bois. Donc, cela est mis en œuvre et ce projet va contribuer à renforcer l'action sur le terrain, à définir les espaces de conservation, à les protéger et à exploiter celles qui pourront l'être.

Également, pour la divagation des animaux, nous assistons à des efforts avec la collectivité qui fait souvent des saisies et il y a des animaux qui sont en fourrière. Donc, nous suivons cela également.

Le projet va intervenir dans les communes qui, elles-mêmes vont définir leurs priorités et leurs priorités seront financées à hauteur de deux-cents millions. Donc, ces questions qui sont des questions existentielles de développement sont déjà soulignées par les communes et nous allons les accompagner pour la mise en œuvre.

Il y a une question sur l'attitude des pays voisins riverains avec le bassin, il faut dire que le projet en cours (le PIDACC) est mis en œuvre par l'ensemble des neuf pays membres de l'ABN (Autorité du bassin du Niger). C'est l'ensemble de ces pays, ce n'est pas un projet pays, c'est un projet bassin. Donc, tous les neuf pays contribuent à sa mise en œuvre.

Pour l'impact de la décision de la France de suspendre son financement, nous pensons que le gouvernement a pris acte de cette annonce et avec le Ministère de l'Economie, des finances et de la prospective, on est en train de faire le point pour voir quel est l'impact réel sur les projets en cours, sur les engagements en cours. On fera un point exhaustif et on proposera des solutions là où il y a des impacts et l'autorité va apprécier. Mais, nous restons convaincus que notre développement dépend de nous-mêmes. On n'a pas besoin forcément de l'aide d'un notre pays. On a besoin de leur soutien mais même sans leur soutien, on doit pouvoir s'en sortir et nous sommes engagés dans cette dynamique. Donc, il ne faut pas vous inquiéter.

Pour les questions de forages négatifs, nous sommes tous victimes parce que pour implanter les forages, pour implanter les barrages, il faut des études. Ce n'est pas parce que mon petit qui est assis ici veut faire un forage, qu'il se lève et derrière sa cour, il appelle un entrepreneur et ils vont forer. Ça va être négatif puis qu'il ne connaît pas l'état de la ressource. Donc, avec un programme que nous avons, PAEA (Programme d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement), on est en train de mener des études sur la connaissance de la ressource.

On n'implante pas les forages là où il y a notre champ. Si vous avez le champ, c'est très bien mais est-ce qu'il y a de l'eau ? Si vous ne demandez pas des avis, si vous commencez à faire des forages, ça va être négatif parce que la nappe où il y a votre champ, on ne peut pas forer mais à cinq-cents mètres, on peut forer. Donc, c'est la connaissance. Il faut que les gens aient l'appui des techniciens avant de faire des forages sinon, vous allez avoir beaucoup de négatifs parce que vous êtes sur des zones où il n'y en a pas. Mais avec l'étude du PAEA, on va vulgariser les résultats avec une cartographie pour permettre à chacun de savoir à quoi s'en tenir.

Pour la mise en œuvre du projet dans les soixante-sept communes. Oui, c'est progressif. Là où c'est possible, on commence et avant la fin du projet, on va aviser si on peut orienter les investissements dans d'autres communes. Même dans le cas du budget de l'Etat, actuellement, on fait des réorientations pour ne pas perdre les financements. Donc, on fait un investissement massif dans les zones où c'est possible en espérant que ça va être favorable.

Pour le PIDACC, vous avez demandé le taux d'exécution actuellement. Nous avons un taux d'exécution au 31 juillet 2023 de 17,75%. La date du démarrage, c'est le 06 décembre 2019 et la date de fin, c'est le 31 décembre 2025.

Il y a une question entre la gestion du projet parce qu'on a vu dans les deux documents présentés qu'on parle de la gestion du projet et de coordination. La gestion du projet prend en compte ces éléments. Le suivi-évaluation est très important parce que quand vous ne suivez pas..., nous avons parlé par exemple des communes à défi sécuritaire, mais il faut un suivi qui permet de savoir à quel moment on peut repartir investir ou à quel moment, on ne peut plus investir pour réorienter.

Dans la gestion du projet, il y a ces aspects : suivi-évaluation avec l'unité de gestion ; c'est leur travail. Maintenant, les composantes, c'est sur le terrain avec des acteurs-clés. Par exemple, pour le projet PGP, on va recruter des chefs d'antenne qui vont travailler directement avec les communes pour faciliter. Et au niveau des antennes, il y aura des experts en suivi-évaluation qui vont suivre le processus. Et ces deux entités font partie de l'unité de gestion et c'est ce qu'on appelle : gestion du projet.

Il y a une question sur la réunion des sommets des chefs d'Etat. En octobre, il y aura la réunion des ministres sur ces questions. Les chefs d'Etat se réunissent quand il y a des décisions à prendre et ces décisions sont préparées par le conseil des ministres. En octobre, le conseil des ministres se réunira et s'il y a des décisions à prendre, on convoquera le sommet des chefs d'Etat pour statuer. Ce sont des réunions statutaires. Mais pour les chefs d'Etat, c'est pour prendre des décisions qui engagent tout le bassin et quand c'est nécessaire, on convoque. Souvent même, cela peut se faire en visio-conférence parce que pour déplacer tous les chefs d'Etat, ce n'est pas évident.

Monsieur le Président, voici ce que nous pouvons apporter comme réponses aux différentes préoccupations. Nous restons attentifs à toutes les autres requêtes. Du reste, notre département est ouvert. Vous pouvez venir directement pour avoir des requêtes.

Par exemple pour la question des eaux, à Ouaga 2000, on a un service où il y a trois directions générales qui sont sur le même site. Donc, cela vous facilite la tâche. Il y a la direction générale des infrastructures hydrauliques, la direction générale des ressources en eau et la direction générale de l'eau potable qui sont en face de l'ancien hôtel Laïco. Si vous arrivez là-bas, toutes les questions sur les recherches en eau, la question des forages à implanter, l'état du barrage de votre commune, de votre village, on peut vous donner des éléments d'informations à ce niveau.

Pour le projet PGCP, ils sont sur la route de Pô après le pont, après la station Total à droite. Il y a le coordonnateur là-bas. Si vous arrivez, toutes les communes qui vont bénéficier du PDIC sont connues.

On vous invite à être notre relai auprès des communes. C'est vrai qu'actuellement, ce sont des PDS mais il faut les interpeller sur la nécessité des faire des investissements structurants.

Voilà, si on donne deux-cents millions à une commune, après, il ne faudrait pas dire que le gouvernement ne fait rien. Il faut que cela soit impactant et visible. Si ce n'est pas le cas, on sera désolé, il y a beaucoup de communes qui attendent, on va réorienter. Les communes qui vont être très productives, il y a des bonus de cent millions (100 000 000) de Francs CFA.

Il y a des ressources. Travaillons à ce que ces ressources soient investies pour que le changement soit réel dans chaque commune et le gouvernement pourra avancer sur d'autres dossiers majeurs.

Monsieur le Président, nous avons fini pour ce qui était posé comme questions.

## **Le Président**

Je remercie le gouvernement.

Le débat général est clos sur les dossiers n°052 et 053.

J'appelle à présent, en discussion, les articles des projets de loi, objets des dossiers n°052 et 053.

### **Dossier n°052.**

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°052*

Monsieur le Président, les observations sont en gras.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°052*

Monsieur le Président, les observations sont en gras.

**Le Président**

Monsieur le Secrétaire parlementaire, veuillez me rappeler le nombre de votants.

**M. Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*

Merci monsieur le Président.

Nous avons 67 votants.

**Le Président**

Merci monsieur le Secrétaire parlementaire.

**Article 1.** La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°052*

Monsieur le Président, les observations sont en gras.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°052*

Monsieur le Président, les amendements sont en gras.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°052.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°053**

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°053*

Monsieur le Président, les observations sont en gras.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°053*

Monsieur le Président, les observations sont en gras.

**Le Président**

**Article 1.** La Commission a la parole pour d'éventuels amendements.

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°053*

Monsieur le Président, les amendements sont en gras.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**Mme Félicienne Marie Pélagie KONSEIBO/TIENDREBEOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°053*

Monsieur le Président, les amendements sont en gras.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix, l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°053.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, nous poursuivons avec l'examen des dossiers n°054, 055, 056 et 057.

A l'appel de chaque dossier, la COMFIB fera lecture de son rapport suivie de la lecture des rapports pour avis sur chaque dossier concerné. A l'issue de la présentation de l'ensemble des rapports des quatre dossiers, le débat général unique sera ouvert. Ainsi, au fur et à mesure de la présentation des différents rapports, chaque député est prié de noter ses questions.

A l'issue du débat général, l'examen article par article se fera pour chaque projet de loi.

A l'endroit des membres du gouvernement, mesdames et messieurs les ministres, en application de ce qui vient d'être adopté par les députés comme méthode de travail pour notre plénière, vous êtes invités, à la phase du débat général unique, de noter les questions des députés relatives à vos dossiers respectifs.

Je passe en discussion le dossier n°054.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Amadou DICKO**

*Ministre délégué auprès du ministre de l'Agriculture, des Ressources animales et Halieutiques, chargé des Ressources animales*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

**Le Président**

Je remercie le gouvernement.

A présent, je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais demander à l'honorable Mamadou YARO, le rapporteur général, de présenter la synthèse de nos travaux à la plénière.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Monsieur le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition en sa qualité de Président de cette séance ;

Honorables députés ;

Monsieur le Ministre délégué de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs haut-cadres du ministère concerné ;

Mesdames et messieurs les fonctionnaires parlementaires, nos chers collaborateurs ;

Mesdames et messieurs des médias ;

L'honneur et la charge me reviennent, en ce jour, de vous faire la synthèse du rapport du dossier n°054 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-002/PRES du 14 juin 2022 portant autorisation de ratification des accords de don IDA n°D921 – BF, de crédit IDA n°6995 – BF et de don GAFSP n°TFB07227 conclus le 21 décembre 2021 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) pour le financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, le dimanche 16 juillet de 12 heures 08 minutes à 13 heures 45 minutes, le lundi 24 juillet de 15 heures 20 minutes à 16 heures 26 minutes, le mardi 1<sup>er</sup> août de 18 heures 50 minutes à 20 heures 05 minutes. Ces travaux ont permis aux membres de la commission d'auditionner les ministres, Commandant Ismaël SOMBIE et Monsieur Amadou DICKO respectivement Ministre de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques et Ministre délégué de l'Agriculture, des ressources animales et halieutiques, chargé des ressources animales. Ils étaient assistés de leurs collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;

- la Commission du genre, de la santé et de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par la députée Esther BAMOUNI/KANSONO.

Monsieur le Président, à la suite de l'exposé des ministres sur le dossier, des commissaires ont exprimé, au cours du débat général, des préoccupations auxquelles ils ont apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations ainsi que leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services de la législation.

Monsieur le Président ;

Chers collègues ;

Messieurs les Ministres ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement ;

Mesdames et messieurs ;

Le présent projet de loi soumis à notre appréciation porte sur la ratification de l'ordonnance relative au financement du Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA).

En effet, environ 55% de la population de l'espace de la CEDEAO, vivent en zone rurale et la plupart tire sa nourriture et ses moyens de subsistance de l'agriculture qui représente environ 29% du Produit intérieur brut (PIB) et 28% des exportations totales de la région. En effet, plus de 30% de la population reste dans la pauvreté (en dessous de 1,90 USD PPA par jour) et environ 60% des pauvres tirent leurs moyens de subsistance en partie ou entièrement de l'agriculture.

Mais, cette agriculture dans l'espace CEDEAO fait face aux effets néfastes des changements climatiques qui réduisent ses performances, rendant les populations vulnérables aux chocs de toutes natures. La croissance démographique et l'urbanisation, bien qu'elles offrent des opportunités économiques, augmentent la pression sur la production pour fournir suffisamment de denrées alimentaires.

En outre, la fragilité et les conflits perturbent la production alimentaire et les moyens de subsistance de manière durable.

Ce contexte expose davantage les populations de la région, fortement dépendante de l'agriculture à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle.

Au regard de cette situation, la CEDEAO et les États membres dont le Burkina Faso, déploient des réponses conjoncturelles pour améliorer la situation alimentaire et nutritionnelle.

Cependant, force est de reconnaître qu'il faut faire plus appel à des mesures structurelles, avec des actions fortes, capables d'agir sur les systèmes alimentaires. C'est pourquoi, la CEDEAO et ses États membres ont entrepris la formulation d'un Programme régional pour améliorer la résilience des systèmes alimentaires en Afrique de l'Ouest soumis au financement de la Banque mondiale.

L'objectif de ce Programme est d'accroître la préparation contre l'insécurité alimentaire et d'améliorer la résilience des acteurs du système alimentaire, des paysages prioritaires et des chaînes de valeur dans les zones du Programme au Burkina Faso.

Financé par la Banque mondiale pour un montant global de 114 millions de \$US soit soixante-deux milliards sept cent millions (62 700 000 000) de F CFA, le programme est composé de deux (02) dons et d'un (01) crédit. Les caractéristiques du financement du programme sont précisées dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

La mise en œuvre du PRSA se fera à travers cinq (5) composantes que sont :

**Composante 1** : Services de conseil numérique pour l'agriculture, la prévention et la gestion des crises alimentaires ;

**Composante 2** : Durabilité et capacité de la base productive du système alimentaire ;

**Composante 3** : Intégration des marchés alimentaires régionaux et commerce ;

**Composante 4** : Coordination du Programme ;

**Composante 5** : Gestion du projet.

Pour le cas spécifique du Burkina Faso, le PRSA prend en compte le financement du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) et du Projet d'intensification de l'agriculture durable pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PIDASAN).

Au terme du Projet, les principaux résultats attendus sont les suivants :

- 225 000 producteurs adoptent des technologies et services agricoles soutenus, y compris l'accès aux informations agro-météorologiques ;
- 750 000 hectares de superficie font l'objet de pratiques de gestion durable des terres ;
- 80% des agriculteurs de la zone d'intervention du Programme (ZIP) ont accès à des services météorologiques, climatiques et consultatifs utilisables ;
- le Centre national de spécialisation sur les fruits et légumes de Farakoba est soutenu pour devenir un centre régional d'excellence sur les fruits et légumes de la CEDEAO ;
- 2 330 hectares de superficie sont dotés de services d'irrigation ou de drainage ;
- 18 plateformes d'innovation sont mises en place et fonctionnelles ;
- le Conseil agricole s'est modernisé à travers l'agriculture digitale telle que la certification des semences (GestLab), la distribution électronique des intrants et de matériels agricoles (Agri-voucher) ;
- au moins 15 000 hectares de terre et des bassins versant ont été restaurés ;
- la production s'est intensifiée avec l'acquisition de :
  - 100 tracteurs ;
  - 200 motoculteurs ;
  - 20 drones, pour la lutte contre les nuisibles des plantes ;
  - 10 000 tonnes de céréales sont acquises pour le SNS et 5000 tonnes pour le stock d'intervention d'urgence au profit des personnes vulnérables.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi, contribuera à :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;
- la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastoral ;
- l'amélioration des conditions de vie des ménages, notamment en milieu rural.

Par conséquent, elle recommande à la séance plénière, chers collègues, son adoption.

Je vous remercie de votre aimable attention.

Ouagadougou, le 10 août 2023

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur général.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

### **M. Thomas TRAORE**

*Vice-président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

A présent, j'invite l'honorable SAWADOGO à vous donner l'avis de la CAEDS.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO**

*Représentant du rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°054*

Merci monsieur le Vice-président de la Commission.

Monsieur le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition ;

Messieurs les ministres et leurs délégations ;

Mesdames et messieurs les députés ;

Mesdames et messieurs les administrateurs parlementaires ;

Nos collaborateurs de la presse, bonjour.

### **APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu de la députée rapporteur, la CAEDS estime que la ratification de la présente ordonnance permettra d'améliorer :

- les mécanismes de prévention de l'insécurité alimentaire ;
- les capacités de résilience des acteurs du système alimentaire dans les zones d'exécution du Programme.

Par conséquent, la CAEDS émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA  
La rapporteur : Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter la députée Esther BAMOUNI/KANSONO pour faire lecture de l'avis de la CGSASH devant la plénière.

Je vous remercie.

### **Mme Esther BAMOUNI/KANSONO**

*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°054*

Merci bien madame la Présidente.

Je m'inscris dans le protocole suscité.

Monsieur le Vice-président de l'Assemblée législative de transition ;

Avec votre permission, je vais donner l'appréciation et l'avis de la commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par la députée rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle ;

- la transformation du secteur de production agro-sylvo-pastorale ;
- l'amélioration des conditions de vie des ménages ;
- l'amélioration de la résilience des acteurs du système alimentaire.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

La rapporteur : Esther BAMOUNI/KANSONO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Enfin, je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Monsieur le Président, avec votre autorisation, la Commission du développement durable charge l'honorable Aboubacar KABRE de bien vouloir livrer le contenu de son rapport d'avis.

### **M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°054*

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

Monsieur le Président, avec votre autorisation :

### **APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable estime que le Programme de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest (PRSA) peut permettre d'accroître la production agricole dans les zones de couverture du projet et de renforcer le stock national de sécurité alimentaire et d'intervention d'urgence alimentaire.

La CDD se réjouit de constater que le projet prend en compte une des recommandations issues de sa mission d'information sur l'utilisation des engrais et des pesticides au Burkina Faso, notamment la mise en œuvre de solutions numériques innovantes et adaptées au secteur agricole.

Par conséquent la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président, Kanibè TUINA  
Le rapporteur, Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°055.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU**

*Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique*

Monsieur le Président, le gouvernement n'a pas d'observation.

**Le Président**

Merci.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de sa commission devant la plénière.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je demande à l'honorable Vice-président, Drissa SANOGO, de présenter les résultats des travaux de la COMFIB à la plénière.

**M. Drissa SANOGO**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°055*

Merci bien monsieur le Président.

Je vais vous livrer tout en économisant les civilités la synthèse du rapport n°2023-026/ALT/COMFIB du 1<sup>er</sup> août 2023 portant sur le dossier n°055 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-012/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de financement composé du Crédit n°7192-BF, du Don IDA n°E110-BF et du Don GFF n°B8826-BF, conclus le 30 juin 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et l'Association internationale de développement (IDA) pour le financement du Projet de préparation et de réponse à la COVID-19/financement additionnel (PPR-COVID-19).

Les travaux de la Commission des finances et du budget, saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, le lundi 17 juillet 2023 de 08 heures 50 minutes à 11 heures 20 minutes, le lundi 24 juillet 2023 de 16 heures 37 minutes à 17 heures 40 minutes et le mardi 1<sup>er</sup> août 2023 de 09 heures 12 minutes à 10 heures 25 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner monsieur Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU, Ministre de la Santé et de l'hygiène publique, assisté de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSONRE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Youssouf OUEDRAOGO.

Monsieur le Président, suite à l'exposé du gouvernement, la commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse dont l'essentiel figure dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

L'objectif global du projet est « de prévenir, détecter et répondre à la menace causée par la COVID-19 et de renforcer les systèmes nationaux de préparation à la santé publique au Burkina Faso ».

Le projet couvre le territoire national et concerne :

- les personnes âgées de 18 ans et plus pour le vaccin anti-COVID-19 ;
- les enfants et leurs mères dans le dépistage précoce de la malnutrition des enfants en mettant l'accent particulièrement sur les régions du Centre-Est et de l'Est.

Le projet de préparation et de riposte à la COVID-19 comporte deux (02) composantes :

### **Composante 1 : Riposte d'urgence au COVID-19**

Cette composante apportera un appui immédiat à notre pays pour limiter la transmission locale grâce à des stratégies d'endiguement. Les activités appuyées seront principalement liées :

- à la détection des cas ;
- à la confirmation, à la recherche de contacts, à l'enregistrement, aux rapports ;
- aux mesures de distanciation sociale et de prévention ;
- au renforcement du système de santé ;
- à la communication concernant la préparation et à l'engagement communautaire ;
- au soutien social et financier aux ménages.

Elles comprendront une assistance technique, des fournitures, des services de consultants et un soutien aux ménages touchés par les mesures prises en raison du COVID-19. En plus de ces activités, les activités d'acquisition et de déploiement des vaccins, les stratégies visant à combler les lacunes en matière de genre et les activités liées à la continuité de l'évaluation du système de santé.

### **Composante 2 : Gestion de la mise en œuvre, suivi et évaluation**

Un appui au renforcement des structures publiques pour la coordination et la gestion du projet dans le pays sera fourni, y compris des dispositions centrales et locales (décentralisées) pour la coordination des activités, la gestion financière et la passation de marché.

L'exécution des activités du projet sera menée par l'unité de gestion du programme budgétaire « *santé publique* » du ministère de la santé ou en partenariat avec des acteurs non étatiques, y compris le secteur privé. Des ressources humaines et matérielles supplémentaires seront fournies à

l'unité de gestion de projet existante pour pouvoir mener à bien le travail supplémentaire.

Cela se fera conformément aux directives nationales sur les projets et programmes. Le projet financera l'équipement, l'assistance technique, la formation et les coûts de fonctionnement selon les besoins.

Les résultats escomptés à la fin du projet sont principalement :

- 30% supplémentaires de la population vaccinée contre la COVID-19 ;
- l'accessibilité des services de santé essentiels est renforcée.

Le coût du financement additionnel du projet est de 61,3 millions US, soit environ 36,78 milliards de francs CFA. Ce financement est composé d'une part, d'un don de 24,15 millions US (environ 14,5 milliards francs CFA), d'un crédit de 24,15 millions US (environ 14,5 milliards francs CFA) de l'Association Internationale de Développement (IDA) et, d'autre part, d'un don de 13 millions US (7,8 milliards francs CFA) du Mécanisme de financement mondial pour la santé des femmes et des enfants.

Les caractéristiques du financement, quant à elles, sont contenues dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi permettra :

- de contribuer à soutenir les efforts du gouvernement dans le domaine de la santé des populations ;
- de fournir et de déployer les vaccins anti-COVID-19 ;
- d'améliorer l'accessibilité des services de santé essentiels aux populations dans un contexte difficile.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 10 août 2023

Je vous remercie pour votre aimable attention.

**Le Président**

Merci à monsieur le rapporteur.

Je passe la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Thomas TRAORE**

*Vice-président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

A présent, j'invite l'honorable Bertin Marc GANSORE pour donner l'avis de la commission.

Merci.

**M. Marc Bertin GANSORE**

*Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°055*

Monsieur le Président ;  
Camarades députés ;  
Messieurs les membres du gouvernement ;  
Mesdames et messieurs les membres de l'administration  
parlementaire ;  
Mesdames et messieurs les hommes de médias, bonjour.

J'ai l'honneur de vous présenter les résultats de l'analyse du dossier n°055 soumis à la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité pour avis.

Monsieur le Président, après examen minutieux du projet de loi et analyse approfondie du compte rendu du député rapporteur que je suis, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de la présente ordonnance et nous sommes en phase avec l'énoncé de la commission saisie au fond, permettra de résoudre un certain nombre de questions relatives à la santé.

Par conséquent, la CAEDS nous rassure de son avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : moi-même Marc Bertin GANSORE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, je donne la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Youssouf OUEDRAOGO, rapporteur de la CGSASH auprès de la COMFIB, à bien vouloir livrer le rapport d'avis de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire.

Je vous remercie.

**M. Youssouf OUEDRAOGO**

*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°055*

Merci à madame la Présidente de la Commission.

Monsieur le Premier vice-président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs, à vos grades, titres et rangs respectifs, bonjour.

L'honneur m'échoit ce matin de vous livrer l'appréciation et l'avis de la commission sur le dossier n°055.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- de renforcer les systèmes nationaux de préparation à la santé publique au Burkina Faso ;
- de fournir et de déployer des vaccins contre la COVID-19 ;
- d'assurer la continuité des services de santé essentiels perturbés par la crise de la COVID-19.

Par conséquent, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : moi-même Youssouf OUEDRAOGO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

A présent, j'appelle en discussion le dossier n°056.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

### **M. Anuuyirtole Roland SOMDA**

*Ministre des Transports, de la Mobilité  
urbaine et de la Sécurité routière*

Merci Monsieur le Président.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

### **Le Président**

Merci.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

### **M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Drissa SANOGO à présenter la synthèse du rapport de la COMFIB à la plénière.

### **M. Drissa SANOGO**

*Rapporteur de la COMFIB sur le dossier n°056*

Merci bien monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président, Président de cette séance,

J'ai l'honneur de vous présenter la synthèse du rapport n°2023-027/ALT/COMFIB du 1<sup>er</sup> août 2023 portant sur le dossier n°056 relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-009/PRES-TRANS du 19 septembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, le lundi 17 juillet de 11 heures 40 minutes à 12 heures 25 minutes, le lundi 24 juillet de 09 heures 14 minutes à 11 heures 24 minutes et le mardi 1<sup>er</sup> août de 13 heures 30 minutes à 14 heures.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner monsieur Anuuyirtole Roland SOMDA, Ministre des Transports, de la mobilité urbaine et de la sécurité routière.

Il était assisté de ses collaborateurs et des représentants du ministère de la Justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par la députée Sabine OUEDRAOGO/COMPAORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Youssouf OUEDRAOGO.

Monsieur le Président,

Chers collègues,

Suite à l'exposé du gouvernement, la commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse dont l'essentiel figure dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Monsieur le Président, le texte sur lequel nous devons nous prononcer porte sur l'accord de prêt n°2021 080/PC BF 2022 06 00, conclu le 06 avril 2022 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et la Banque Ouest Africaine de

Développement (BOAD), pour le financement complémentaire du Projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin.

En effet, l'objectif global du projet est d'améliorer la compétitivité du transport aérien burkinabè et de développer les zones d'influence de l'aéroport.

De façon spécifique, le projet a pour objectifs de :

- contribuer à la création de richesses ;
- contribuer à la création d'emplois et au renforcement de capacités ;
- contribuer à l'accroissement du trafic aérien de l'Aéroport international de Ouagadougou ;
- contribuer à l'amélioration du cadre de vie social à travers des mesures d'accompagnement.

La zone d'influence directe du projet concerne la province d'Oubritenga dans la Région du Plateau central et plus précisément le village de Donsin, localité située à une trentaine de kilomètres au Nord-est de Ouagadougou. La zone d'influence élargie couvre la province du Kadiogo.

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- ✓ Au niveau de la contribution à la création de richesses :
  - au moins 7 518 millions de francs CFA de valeur ajoutée indirecte et induite est générée dans l'économie burkinabè ;
  - au moins 336 milliards de francs CFA de recettes fiscales indirectes et induites sont générées.
- ✓ Au niveau de la contribution à la création d'emplois et au renforcement de capacités :
  - création de 350 emplois au cours de la mise en œuvre du projet et 100 emplois directs au cours de l'exploitation de l'infrastructure ;
  - création de 1 258 emplois indirects et induits au cours de la mise en œuvre et de l'exploitation du projet.
- ✓ Au niveau de la contribution à l'amélioration du cadre de vie sociale à travers des mesures d'accompagnement :
  - 264 ménages vulnérables ont été assistés ;
  - 832 personnes ont été indemnisées pendant la mise en œuvre du projet.

Le projet de construction de l'aéroport de Donsin est prévu pour s'exécuter en plusieurs phases selon l'évolution de la demande du trafic :

- ✓ Phase 1 : 2013-2026
- ✓ Phase 2 : 2026-2040
- ✓ Phase 3 : Planification à long terme

La phase 1 prévue pour s'achever en 2026 comportait les infrastructures nécessaires pour le déménagement de l'aéroport actuel au nouveau site avec une capacité de 1 million de passagers par an. Cette phase sera financée par l'Etat burkinabè et le privé.

En phase 1, l'aéroport projeté disposera d'une piste d'atterrissage-décollage de 3 500 mètres avec une possibilité de prolongement à 4 000 mètres. Celle-ci est orientée 05/23.

La phase 2 est une étape d'agrandissement, principalement de l'aérogare passagers et de l'aire de trafic attenante, pour répondre à la croissance du nombre de passagers jusqu'à 1,5 millions de passagers/an, de renouveler les équipements aéroportuaires, de réaliser le prolongement de la bretelle jusqu'au seuil 05, d'agrandir l'aire de stationnement en ajoutant un poste gros porteur, d'ajouter un poste passerelle télescopique.

La phase 3, relative à la planification à long terme, couvre la période après 2040. Elle assure le développement à long terme de l'aéroport pour les 60 prochaines années en prenant en considération la croissance du trafic et des activités extra-aéronautiques. Elle prendra en compte la construction d'une deuxième piste d'atterrissage et la possibilité de construction de trois autres aérogares supplémentaires.

La piste est conçue pour les aéronefs de la classe E (avion de référence : Boeing B747, Airbus A340) et prévue pour être aménagée pour recevoir des aéronefs de classe F (Airbus A380). La conception de la piste a été faite sur la base des normes et recommandations de l'OACI.

L'aérogare « passagers » couvrira dans un premier temps une superficie de 22 000 m<sup>2</sup> pour une capacité de 720 passagers par heure. Une extension de l'aérogare peut être envisagée entre 2026 et 2040 pour faire face à la croissance du trafic qui lui permettra de traiter 855 passagers en heure de pointe.

Pour être opérationnel, l'aéroport sera dès la phase 1, doté des installations telles que :

- ✓ les terminaux de fret aérien ;
- ✓ les installations de fret express et de courrier ;
- ✓ les entrepôts privés ;
- ✓ les hangars de maintenance des appareils ;
- ✓ le terminal de l'aviation générale ;
- ✓ le terminal gouvernemental VIP (pavillon présidentiel) ;
- ✓ les installations de secours, de ravitaillement en carburant des aéronefs, de service de maintenance au sol et de location de véhicules.

Des services publics amélioreront la fonctionnalité de l'aéroport. Il s'agit de :

- ✓ l'eau potable (prévision de l'alimentation à partir de Loumbila) ;
- ✓ l'énergie électrique (générateurs diesel en plus du réseau SONABEL) ;
- ✓ les télécommunications (fixes, mobiles) ;
- ✓ le réseau d'assainissement eaux pluviales et eaux usées (station d'épuration) ;
- ✓ le traitement des déchets solides.

Les installations commerciales et civiles comme les boutiques, les cantines, les cafés-restaurants, les logements de service et d'astreinte compléteront le dispositif des services qui animeront la vie de l'aéroport.

Un volet déplacement des populations est inclus dans le projet ainsi que des travaux de construction d'une base militaire.

Par ailleurs, l'Aéroport de Ouagadougou-Donsin sera relié à la ville de Ouagadougou par une nouvelle route de 12,52 kilomètres partant de la RN3 au niveau de Loumbila, ainsi qu'un autre accès par la RN22 au niveau de Nioniogo d'environ 11,82 kilomètres. La section de la nationale n°3 Ouagadougou-Kaya comprise entre le carrefour RN3-Boulevard des Tansoba à Ouagadougou et Loumbila (17,15 kilomètres) sera renforcée et élargie en fonction du niveau du trafic.

D'autres voies d'accès sont prévues pour relier l'Aéroport au centre-ville. Il s'agit de :

- la route principale à 2 x 2 voies d'environ 25 kilomètres ;
- la voie ferrée qui nécessitera une bretelle de 7 kilomètres de nouvelle voie et la réhabilitation de 37 kilomètres de la voie existante.

Une prévision prudente de réalisation de ces autres voies d'accès situe leur réalisation dans le long terme.

La mise en œuvre du projet de construction du nouvel aéroport et de ses voies d'accès va occasionner une série d'impacts environnementaux et sociaux dont le déplacement de 962 ménages vivant dans l'emprise du territoire aéroportuaire et des voies d'accès, la perte de bâtiments, de terres agricoles, de biens culturels dont des sites sacrés, d'équipements collectifs (forages, puits à grand diamètre, etc.) et divers (greniers à céréales, abris, etc.) ainsi que le déboisement de la végétation dans les emprises des travaux.

Pour atténuer et/ou bonifier ces impacts, plusieurs mesures sont prévues dont la plupart ont déjà été mises en œuvre ou sont en cours de mise en œuvre.

Le coût actualisé des travaux inhérents à la phase 1 hors base militaire est estimé à 409,47 milliards de francs CFA HT-HD. Le coût de la base militaire est évalué à 48,9 milliards de francs CFA.

Les caractéristiques du financement quant à elles sont contenues dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

Monsieur le Président,  
Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi contribuera à :

- la création de richesses à travers la valeur ajoutée indirecte et induite générée dans l'économie burkinabè ainsi que les recettes fiscales indirectes et induites générées ;
- la création d'emplois et au renforcement de capacités ;
- l'amélioration du cadre de vie sociale à travers des mesures d'accompagnement.

Par conséquent, elle recommande à la plénière, l'adoption du projet de loi.

Ouagadougou, le 10 août 2023

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.  
Je passe la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

**M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci Monsieur le Président.

Avec votre autorisation, la CDD charge l'honorable Aboubacar KABRE pour livrer le contenu de son rapport d'avis.

Merci.

**M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°056*

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

**APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable estime que le projet de construction de l'aéroport international de Ouagadougou-Donsin permettra à notre pays de se doter d'une infrastructure aéroportuaire moderne.

Il permettra en outre au secteur du transport aérien du Burkina Faso, d'être compétitif et de favoriser une meilleure gestion des risques liés à l'activité aéronautique.

Par conséquent, la Commission du développement durable émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : Kanibè TUINA  
Le rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Thomas TRAORE**

*Vice-président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable député Bertin Marc GANSORE à donner l'avis de la commission.

**M. Marc Bertin GANSORE**

*Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°056*

Monsieur le Président, après examen du présent projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur que je suis, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité reste solidaire avec l'ensemble et surtout avec la commission saisie au fond et estime que la ratification de la présente ordonnance permettra d'améliorer la compétitivité du transport aérien burkinabè et de développer les zones d'influence de l'aéroport.

Par conséquent, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : Marc Bertin GANSORE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais une fois de plus inviter le député Youssouf OUEDRAOGO, à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la CGSASH à la plénière.

Je vous remercie.

**M. Youssouf OUEDRAOGO**

*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°056*

Merci madame la Présidente.

Monsieur le Président, avec votre permission, je vais aller directement à l'appréciation et à l'avis de la commission.

A l'issue du compte-rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- d'améliorer la compétitivité du transport aérien burkinabè et de développer les zones d'influence de l'aéroport ;
- de créer des emplois indirects et induits ;
- d'accroître le trafic aérien et la préparation aux défis futurs en termes de sécurité, de sûreté et de croissance démographique du Burkina Faso.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le rapporteur : Youssouf OUEDRAOGO

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

J'appelle en discussion le dossier n°057.

Le gouvernement a-t-il des observations à faire sur ce dossier ?

**M. Simon-Pierre BOUSSIM**

*Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières*

Merci monsieur le Président.

Le gouvernement n'a pas d'observation.

**Le Président**

Merci au gouvernement.

Je donne la parole au Président de la COMFIB pour présenter le rapport de la commission devant la plénière.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable Brigitte ZOUNGRANA à présenter à la plénière le rapport de synthèse de la commission.

**Mme Némata Brigitte ZOUNGRANA**

*Rapporteur de la COMFIB pour le dossier n°057*

Merci monsieur le Président.

Monsieur le premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition ;

Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières ;

Tout protocole étant reconduit, bonjour.

Je suis Némata Brigitte ZOUNGRANA et il me plaît de vous présenter la synthèse du rapport sur le dossier n°057, relatif au projet de loi portant ratification de l'Ordonnance n°2022-014/PRES-TRANS du 28 décembre 2022 portant autorisation de ratification de l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL).

Les travaux de la Commission des finances et du budget (COMFIB), saisie au fond, se sont déroulés, sous la présidence du député Moussa NOMBO, Président de ladite commission, le lundi 17 juillet 2023 de 12 heures 30 minutes à 13 heures 50 minutes, le lundi 24 juillet 2023 de 17 heures 55 minutes à 19 heures 35 minutes et le mardi 1<sup>er</sup> août 2023 de 11 heures à 12 heures 10 minutes.

Ces travaux ont permis aux commissaires d'auditionner monsieur Simon-Pierre BOUSSIM, Ministre de l'Énergie, des mines et des carrières. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du ministère de la justice et des droits humains, chargé des relations avec les institutions.

Les commissions saisies pour avis étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS) par le député Marc Bertin GANSORE ;
- la Commission du développement durable (CDD) par le député Aboubacar KABRE ;
- la Commission du genre, de la santé de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député Souleymane OUEDRAOGO.

Monsieur le premier Vice-président, suite à l'exposé du gouvernement, la commission a exprimé au cours du débat général, des préoccupations auxquelles le gouvernement a apporté des éléments de réponse.

L'essentiel de ces préoccupations et leurs réponses figurent dans le rapport qui a été mis à votre disposition par les services législatifs.

Le texte sur lequel nous devons nous prononcer porte sur l'accord de prêt n°2100150042697 signé le 29 septembre 2021 à Ouagadougou entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et de développement des connexions à l'électricité (PEDECEL).

L'objectif de développement du projet est d'accroître l'accès durable à l'électricité en vue d'améliorer les conditions de vie des populations burkinabè.

De façon spécifique, la mise en œuvre du projet devrait permettre :

- d'accroître la couverture du réseau de distribution électrique dans toutes les communes urbaines et rurales y compris les zones non loties des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;

- de réaliser des branchements au profit des ménages et des points socio-économiques ;
- de renforcer les capacités opérationnelles de la SONABEL.

Les principaux bénéficiaires du projet sont les ménages et les Petites et moyennes entreprises (PME) qui n'ont pas accès à l'électricité et résident dans la zone du projet.

Les bénéficiaires directs du projet sont les suivants :

- les populations résidant dans la zone du projet qui auront la possibilité de bénéficier de l'électricité de qualité ;
- les promoteurs des PME localisées dans la zone du projet qui auront la possibilité d'utiliser l'électricité comme intrant ;
- les femmes membres des groupements organisés de productrices qui auront un appui sous forme de subvention d'équipement pour le développement de leurs activités ;
- la SONABEL qui bénéficiera de l'augmentation de la clientèle lui permettant de rentabiliser ses investissements et d'améliorer sa situation financière ;
- les acteurs du secteur de l'électricité (ministère en charge de l'énergie, régulateur, ministère en charge des finances) qui verront leurs capacités opérationnelles renforcées ;
- les collectivités locales qui pourront répondre à la pression sociale pour l'accès au service d'électricité.

Le projet sera exécuté par le ministère de l'énergie, des mines et des carrières à travers la SONABEL comme agence d'exécution. Il comprendra trois (03) composantes structurées ainsi qu'il suit :

**Composante 1** : Infrastructures électriques, avec un coût estimatif de 107,20 millions d'Unités de Compte (UC).

**Composante 2** : Appui institutionnel, coût estimatif de 0,86 millions d'UC.

**Composante 3** : Gestion du projet, avec un coût estimatif de 07,09 millions d'UC.

Au terme de la mise en œuvre du projet, il est attendu les principaux résultats suivants :

- les communes urbaines et rurales et les zones à habitats spontanés des grandes agglomérations de la zone du projet sont entièrement couvertes par le réseau de distribution électrique ;
- les ménages et les points socio-économiques résidents dans la zone du projet ont accès et utilisent les services électriques ;
- les acteurs du secteur sont outillés pour offrir des services de qualité aux usagers.

Le montant du prêt est de 35 millions d'UC, soit 27,287 milliards de FCFA.

Les conditions du financement sont contenues dans le rapport qui a été mis à votre disposition.

Monsieur le premier Vice-président,  
Chers collègues,

Au terme de l'examen du projet de loi, la COMFIB est convaincue que la ratification de l'ordonnance, objet du présent projet de loi permettra de :

- réaliser des extensions de réseaux de distribution électrique dans seize (16) chefs-lieux de provinces ;
- réaliser soixante-quatorze mille quatre-cent-trente-cinq (74 435) branchements au profit des ménages et des points socioéconomiques et de construire un bureau central de conduite de réseau pour améliorer la qualité de la fourniture ;
- soutenir des associations féminines dans les zones du projet par l'acquisition de matériels à usage productif.

Par conséquent, elle recommande à la plénière l'adoption du projet de loi.

Je vous remercie.

Ouagadougou, le 10 août 2023

### **Le Président**

Merci madame le rapporteur.

Je donne la parole au Président de la CAEDS pour son rapport d'avis.

**M. Thomas TRAORE**

*Président de la CAEDS*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, j'invite l'honorable député Bertin Marc GANSORE à donner l'avis de la commission.

**M. Marc Bertin GANSORE**

*Rapporteur de la CAEDS pour le dossier n°057*

Monsieur le Président, tout est bien qui finit bien.

**(Rires de l'assistance)**

Après examen du projet de loi et analyse du compte rendu du député rapporteur, la dynamique et vaillante Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité estime que la ratification de la présente ordonnance permettra d'accroître l'accès durable à l'électricité, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations burkinabè et de réaliser des branchements au profit des ménages et les infrastructures socioéconomiques.

Par conséquent, monsieur le Président, pour rassurer le porteur du dossier et à l'ensemble des députés, la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité ne peut qu'émettre un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 02 août 2023

Le Président : Daniel ZOUNGRANA

Le rapporteur : Marc Bertin GANSORE

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Je passe la parole à la Présidente de la CGSASH pour son rapport d'avis.

**Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA**

*Présidente de la CGSASH*

Merci monsieur le Président.

Avec votre autorisation, je vais inviter le député Souleymane OUEDRAOGO à bien vouloir livrer le contenu du rapport d'avis de la

Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire à la plénière.

Je vous remercie.

**M. Souleymane OUEDRAOGO**

*Rapporteur de la CGSASH pour le dossier n°057*

Merci madame la Présidente.

Monsieur le Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition ;

Mesdames et messieurs les membres du gouvernement et collaborateurs ;

Honorables collègues députés ;

Mesdames et messieurs du personnel administratif de l'Assemblée ;

Mesdames et messieurs les femmes et hommes de médias, bonjour.

Monsieur le Premier Vice-président, avec votre permission, je m'en vais directement livrer à la plénière, l'appréciation et l'avis de la commission.

A l'issue du compte rendu des travaux de la COMFIB fait par le député rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les membres de la CGSASH.

Au terme de ces échanges, la CGSASH estime que la ratification de l'ordonnance permettra :

- d'accroître l'accès des populations à des services énergétiques de qualité, en vue d'améliorer les conditions de vie des Burkinabè ;
- de réaliser des branchements au profit des ménages et des points socioéconomiques résidant dans la zone du projet ;
- d'accroître la couverture de réseaux de distribution électrique dans toutes les communes urbaines et rurales y compris les zones à habitats spontanés des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso ;
- de renforcer les capacités opérationnelles de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL) en offrant des services de qualité aux clients.

Par conséquent, la CGSASH émet un avis favorable pour son adoption.

Ouagadougou, le 02 août 2023

La Présidente : Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA  
Le rapporteur : Souleymane OUEDRAOGO

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci monsieur le rapporteur.

Enfin, je donne la parole au Président de la CDD pour son rapport d'avis.

### **M. Kanibè TUINA**

*Vice-président de la CDD*

Merci monsieur le Président.

Enfin, avec votre autorisation, nous renvoyons l'honorable Aboubacar KABRE pour livrer le contenu de notre rapport.

Merci.

### **M. Aboubacar KABRE**

*Rapporteur de la CDD pour le dossier n°057*

Merci beaucoup monsieur le Vice-président.

### **APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION**

À l'issue du compte rendu du rapporteur, des échanges ont eu lieu entre les commissaires.

La Commission du développement durable estime que le PEDECEL peut contribuer à accroître l'offre d'énergie électrique aux populations péri-urbaines et rurales.

Aussi peut-il participer à dynamiser davantage le secteur économique et induire une amélioration du bien-être des populations. Ce faisant, le PEDECEL permettra à notre Pays de contribuer à l'atteinte de l'Objectif 7 du développement durable des Nations Unies, notamment « Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable ».

Par conséquent, la CDD émet un avis favorable à l'adoption du présent projet de loi.

Ouagadougou, le 31 juillet 2023

Le Vice-président : Kanibè TUINA  
Le rapporteur : Aboubacar KABRE

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci à monsieur le rapporteur.

Mesdames et messieurs les députés, à présent, le débat général unique sur les dossiers n°054, 055, 056 et 057 est ouvert. Les députés qui souhaitent intervenir dans le débat sont priés de se faire inscrire sur la liste.

Je vous invite chers collègues à indiquer le numéro du dossier sur lequel porte votre intervention.

Par ailleurs, je rappelle que mesdames et messieurs les députés inscrits sont appelés à s'exprimer strictement sur les dossiers inscrits comme le veut notre règlement.

Je rappelle qu'aux termes des dispositions de l'article 61, alinéa 4 de notre règlement, je cite : « *Les députés membres de la commission saisie au fond défendent leur rapport devant la plénière. Ils s'abstiennent de poser des questions au cours des débats.* »

Cette disposition s'applique donc aux députés membres de la COMFIB, qui, en rappel, est affectataire de tous les six dossiers pour le fond.

A l'endroit des membres du gouvernement, avant d'ouvrir la liste des interventions et en rappel, vous êtes invités à présent, à noter les questions des députés relatives à vos dossiers.

Donc, mesdames et messieurs les députés, la liste est ouverte.

### ***(Inscription des intervenants sur les listes)***

Dix honorables députés sont inscrits pour le débat général sur les quatre dossiers. ***(Il donne les noms des députés inscrits)***

L'honorable Souleymane OUEDRAOGO a la parole.

**M. Souleymane OUEDRAOGO (GC-OSC)**

Merci monsieur le Vice-président.

Tout en plaidant pour que cet aéroport de Donsin qui est de référence mondiale respecte les normes universelles d'accessibilité, ce qui va faciliter beaucoup de personnes à mobilité réduite d'y accéder à terme, je voudrais poser mes questions en ces termes.

S'il y a quelque chose qui a beaucoup polémiqué sur cet aéroport, c'est naturellement la convention de concession avec le groupe français.

Rien qu'hier, le conseil des ministres a acté une décision concernant la résiliation de cette convention.

Nous souhaiterions savoir les tenants et les aboutissants de cette convention. Qu'est-ce qu'il en est exactement ?

Ensuite, on souhaiterait savoir est-ce que la résiliation de cette convention n'aurait pas un impact sur l'évolution des travaux de construction de notre aéroport ?

Ensuite, je voudrais aussi savoir parce qu'on a beaucoup parlé des voies d'accès reliant le centre-ville à l'aéroport de Donsin. Nous sommes aussi inquiets quand on observe de part et d'autre que des projets de financement que nous avons eu à adopter ici n'ont pas eu de concrétisation sur le terrain, on se pose vraiment la question comment les choses vont se passer pour ce qui concerne ce projet.

Je prends en exemple, le projet de mobilité urbaine de grand Ouaga qui a été financé, je pense que c'est un accord qui a été signé entre le Burkina Faso et la BNP Paribas. La ratification a été adoptée par l'Assemblée en juin 2022 et on avait eu le sentiment que Ouagadougou allait véritablement connaître un grand changement parce qu'il était prévu de doter la ville de Ouagadougou, d'un bus de transport rapide qui allait désengorger la ville de Ouagadougou et relier la ville de Ouagadougou bien sûr à un certain nombre de communes périphériques.

Je voulais savoir où est-ce qu'on en est avec ce projet ? Vu qu'on est en train d'entamer des gros chantiers et les projets déjà actés ne sont pas encore mis en œuvre.

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Issa SAWADOGO a la parole.

## **M. Issa SAWADOGO (GC-OSC)**

Merci beaucoup monsieur le Président.

Je voudrais dès l'entame de mon propos, féliciter la commission pour le travail abattu et dire merci au gouvernement et le féliciter une fois encore pour les actions qu'ils sont en train d'entreprendre. Nous sommes fiers d'eux. Vraiment, c'est un gouvernement de combat.

Je voudrais m'intéresser à la question n°14 du dossier n°056. Il y avait une question qui avait été posée auparavant à savoir pourquoi concéder un secteur aussi stratégique à des partenaires étrangers ? La réponse du ministre était que la question est pertinente et des solutions alternatives sont sur la table du gouvernement.

Si je comprends bien, hier par voie de presse, nous avons appris que notre gouvernement vient de résilier un contrat avec le groupe AERIO pour manquement. Donc, cette décision vraiment nous satisfait beaucoup et nous voulons sincèrement féliciter le gouvernement.

Cependant, j'ai quelques préoccupations adressées à monsieur le Ministre.

Premièrement, si ce n'est pas un secret, puisque vous avez dit que le gouvernement dispose actuellement d'alternatives crédibles avec d'autres partenaires pour trouver un modèle de financement qui préserve les intérêts de l'Etat. Donc, je voudrais savoir si ce n'est pas un secret, à quel partenaire faites-vous allusion ? Pouvez-vous nous décrire le nouveau modèle de financement en vue ?

Ma deuxième préoccupation, nous avons appris que le 30 décembre 2022 qu'une dalle a chuté au niveau du site de l'aéroport de Donsin en construction et a occasionné des pertes en vies humaines.

Est-ce qu'à ce jour, monsieur le ministre, les responsabilités sont situées ? Est-ce que des réparations de ces préjudices causés ont eu lieu ?

Troisième et dernière question, il m'a été donné de constater qu'à l'instar des autres pays, au niveau de l'aéroport international de Ouagadougou, le service d'assistance aux personnes handicapées n'est pas

aussi conséquent qu'ailleurs. Je me rappelle, quand je me rendais au Rwanda, au moment de l'embarquement, il a fallu que mes collègues députés vraiment m'épaulent pour que je puisse avoir accès à l'avion. Au retour, c'était pareil. Mais ailleurs, après Ouagadougou, le service d'assistance aux personnes à mobilité réduite est assuré.

Je me rappelle qu'au Rwanda, il y a même des bus adaptés pour ces genres de transport et tout est facilité. Pourquoi ce service n'existe pas ici ? Est-ce que des actions sont en vue pour pouvoir améliorer à ce niveau ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Marc Bertin GANSORE a la parole.

### **M. Marc Bertin GANSORE (GC-OSC)**

Au moins, le Président prononce bien mon nom !

### ***-Rires et commentaires de l'assistance-***

Merci monsieur le Président.

Je crois que je vais économiser les deux premières préoccupations que j'avais, qui sont déjà prises en compte par mes prédécesseurs.

Je ne voudrais pas poser de question mais partager une inquiétude que j'ai vis-à-vis des différents dossiers que nous avons examinés aujourd'hui, qui, à mon avis, sont des dossiers complémentaires.

Nous avons aussi eu l'occasion lors des sessions d'audition du gouvernement, d'écouter chaque porteur des dossiers, expliquer les raisons fondées, les préoccupations qui ont été aussi soulevées par le gouvernement et les lueurs d'espoir qu'ils ont par rapport à la mise en œuvre de ces différents dossiers qui ont été soumis à la Représentation nationale.

Nous retenons qu'il y a une très grande ambition et un engagement de la part du gouvernement d'aller très vite et bien, mais nous avons des inquiétudes.

Les deux premiers intervenants sont revenus sur l'évolution de notre environnement politique, économique aujourd'hui avec le partenariat que

nous entretenons avec un certain nombre de pays de l'occident qui sont les partenaires financiers de la mise en œuvre de ces dossiers qui ont été soumis pour examen.

Je crois que le dynamisme qui anime le gouvernement aujourd'hui, il y a des questions qu'il faut se poser et anticiper pour le futur au cas où. Que cet environnement dynamique dans lequel nous vivons, qu'on ne soit pas surpris qu'à un certain moment donné, pour des intérêts non-dits, on freine la mise en œuvre de ces différents projets. L'agriculture a déposé un dossier, l'environnement a déposé un dossier. Ils ont besoin du transport pour exporter, ils ont besoin de l'électricité pour apporter une valeur ajoutée à la transformation de ces produits. On a besoin de la santé pour travailler. C'est un ensemble.

Aujourd'hui, l'inquiétude que j'ai, c'est par rapport à notre capacité à être résilients face à cet environnement au cas où on rencontre des difficultés. C'est une inquiétude que je partage, ils n'ont certainement pas la réponse à cette préoccupation, mais cela doit attirer notre attention pour que nous soyons prudents, proactifs et anticipatifs sur certaines choses.

Monsieur le Président, c'est encourager l'ensemble des membres du gouvernement porteurs de ces dossiers et vous demander de poursuivre la mise en œuvre de ces dossiers.

Le plus souvent, on ratifie, on s'applaudit, on sort tout content de l'hémicycle, mais au finish, il n'y a plus de communication. On ne sait pas ce qui se passe et notre mission aussi, c'est de faire le contrôle de l'action gouvernementale.

Je souhaite du courage à tous, paix à ce pays et que nous nous accompagnons avec des coudées franches pour un très bon développement.

Je vous remercie.

## **Le Président**

Merci à l'honorable Marc Bertin GANSORE.  
L'honorable Yentema Arnaud TINDANO a la parole.

## **M. Yentema Arnaud TINDANO (PP)**

Merci monsieur le Premier vice-président de l'Assemblée pour la parole.

Merci également d'avoir complété cette fois-ci mon nom en ajoutant Yentema. **-Rires de l'assistance-**

Je voudrais intervenir sur le dossier n°056 relatif à l'aéroport de Donsin et annexes, dire que déjà, il y a eu beaucoup d'intervenants sur ce dossier. Le gouvernement comprendra que c'est un dossier qui donne des gorges chaudes et un dossier également que plus d'un suivent.

Je voudrais m'appesantir sur la partie où on nous fait savoir que l'aéroport de Donsin, même s'il était terminé aujourd'hui, serait déjà dépassé. Dans l'argumentaire, il est dit également qu'il est prévu une extension afin de répondre à la demande liée au trafic au sein de l'aéroport. Qu'est-ce qui est envisagé à ce jour, au vu du fait que, déjà, l'aéroport n'étant pas terminé, le contrat étant résilié, qu'est-ce qui est envisagé pour qu'il y ait une anticipation et pour enfin avoir une planification sur de long terme de la construction d'un ouvrage chez nous pour que nous n'avancions pas à reculons. Qu'est-ce qui est envisagé pour qu'au terme des travaux de l'aéroport, nous puissions espérer pouvoir l'utiliser et rester dans les normes pendant un bout de temps.

Je voudrais également continuer sur cette même lancée en intervenant sur un volet qui est pour moi plus préoccupant même que la finalisation des travaux de l'aéroport, ce sont les voies d'accès. Des voies qui viennent juste d'être exécutées, je ne sais même pas s'il y a eu la réception définitive et dont on parle déjà de reprise.

Je crois que c'est véritablement chez nous qu'il y a ce type de manque d'anticipation. Cette voie, je ne sais pas s'il y a eu la réception définitive même parce que je sais que les travaux d'électrification continuent et on pense déjà à son agrandissement. Pourtant cette voie va directement à l'aéroport. Et je crois que c'est à cause de l'aéroport, que cette voie avait été entrevue pour être reprise.

C'est vraiment un commentaire et un cri de cœur pour qu'à l'avenir- on va dire dans notre jargon, ce qui est gâté, est gâté- nous travaillons à l'anticipation et à la planification pour nos projets qui sont porteurs pour tout le peuple burkinabè.

Merci.

## **Le Président**

Merci honorable.  
L'honorable Nonyéza BONZI a la parole.

**M. Nonyéza BONZI (FVR)**

Merci bien monsieur le Président.

Mes questions portent sur les dossiers n°054 et 056. Pour le dossier n°056, je vais dire sans objet parce que la plupart de mes préoccupations que je voulais soulever, les collègues ont déjà évoqué la question.

S'agissant du dossier n°054, comme le projet PERSA, c'est pour vraiment développer un service d'irrigation autour de 2 330 hectares, je voulais savoir si le gouvernement peut nous donner un peu les systèmes d'irrigation qui sont promus au Burkina Faso, s'il y a eu une évaluation et quels sont leurs différents coûts. Je pense que nous sommes dans cela, il y a un certain nombre de projets qui ont été exécutés dans ce sens. Si aujourd'hui, il y a eu une évaluation qui donne les caractéristiques et leurs coûts pour qu'avant de ratifier un dossier, on sache réellement que l'investissement va vraiment permettre d'accroître la production pour apporter une sécurité alimentaire au niveau du pays.

Le deuxième aspect, ce sont les avis de non-objection. En tant que praticien, comme je sais que le plus souvent, certains retards, les gens ont toujours lié cela au fait qu'ils n'ont pas les avis de non-objection, donc, on ne peut rien engager. Comme c'est un gouvernement de combat, est-ce qu'il y a vraiment eu une concertation avec ces acteurs en question parce que le plus souvent les acteurs terrains peuvent tout faire et dès que le document est envoyé, je peux dire que la partie pays peut tout faire, planifier, elle envoie, peut-être que c'est un monsieur qui est assis dans un bureau quelque part et tout dépend de lui.

Est-ce que le gouvernement a vraiment essayé de voir un peu cet aspect ? Comment faire de telle sorte que dès qu'on planifie puisque ce sont des crédits que nous sommes appelés à payer et celui qui est au niveau de la banque, qui doit décaisser les fonds, s'il part en vacances, il bloque tout le système pendant que c'est nous qui allons payer le crédit, vous voyez souvent comment cela est compliqué.

Est-ce que le gouvernement de combat a pu vraiment échanger avec ces partenaires pour que ces aspects, on puisse les alléger et permettre la bonne mise en œuvre des différents projets et programmes. Comme je l'ai dit, je suis un acteur et j'ai suivi beaucoup des projets avec différentes unités.

Donc, je voudrais vraiment que le ministre puisse nous rassurer que ce même projet ne subira pas le même sort.

Voilà un peu ma préoccupation.

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Moussa SANGARE a la parole.

### **M. Moussa SANGARE (GC-FDS)**

Merci Monsieur le Président.

Encore, félicitations à la COMFIB.

Ma première question, c'est au niveau du dossier n°054.

Monsieur le ministre, dans l'exposé des motifs, vous avez reconnu que pour faire face aux effets néfastes des changements climatiques et pour l'amélioration de la situation alimentaire et nutritionnelle dans l'espace CEDEAO, ces pays membres ont entrepris la formulation d'un programme régional pour améliorer la résilience des systèmes alimentaires au sein de l'espace.

On sait aujourd'hui que la CEDEAO fait face à une crise interne et il y a aussi une sécurité due au terrorisme qui existe dans l'espace CEDEAO.

J'aimerais savoir, vu toutes ces difficultés au sein de la CEDEAO actuellement, quelles peuvent être les conséquences négatives sur ce projet ?

Au niveau du dossier n°055, monsieur le ministre, j'aimerais savoir à ce niveau, est-ce qu'il ne serait pas judicieux de diriger la majorité du fonds à l'amélioration d'accès des populations aux services de santé plutôt que de fournir et de déployer des vaccins anti-covid-19 vu qu'aujourd'hui, la majorité des populations sont toujours réticentes à se faire vacciner contre la covid-19 ?

Au niveau du dossier n°056, plus précisément au niveau de la contribution à l'amélioration du cadre de vie sociale à travers des mesures d'accompagnement, le gouvernement a souligné que 264 ménages

vulnérables seront assistés et 232 personnes indemnisées pendant la mise en œuvre du projet.

Je voudrais savoir de quel type d'assistance et d'indemnisation s'agit-il ? Quelles sont les mesures prises, monsieur le ministre, pour faciliter une indemnisation totale des 832 personnes concernées ? Généralement, les questions d'indemnisation causent beaucoup de problèmes au sein des populations concernées.

Enfin, au niveau du dossier n°057, monsieur le ministre, j'aimerais savoir : qu'est-ce qui explique le coût relativement bas de la composante appui institutionnel qui s'élève à 0,86 millions UC ? Est-ce qu'il ne faudrait pas à votre avis augmenter ce montant lorsqu'on sait que le renforcement des capacités du personnel en termes de formation de la SONABEL, du personnel de votre ministère, la DGCOOP, j'en passe et les autres éléments de cette composante qui coûtent chers ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA a la parole.

### **Mme Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA (GC-PDCE)**

Merci bien monsieur le Président.

Ma première préoccupation est en lien avec le dossier n°055.

Concernant la covid-19, monsieur le ministre, je voudrais savoir comment votre département a géré les financements ou fonds qui avaient été mobilisés au profit de la covid-19 ?

Je pense qu'à l'époque, beaucoup d'initiatives avaient été entreprises même qu'au niveau du Parlement, l'initiative du coronathon avait été lancée, ce qui avait mobilisé énormément de ressources et bien d'autres initiatives.

Quel bilan faites-vous de ces différents financements relatifs à la covid-19 lorsqu'on sait que cette maladie n'est plus une priorité aujourd'hui. Et là, nous pensons à un financement additionnel. Donc, quand même, qu'on nous dise en interne ici, qu'a-t-on fait des différentes mobilisations endogènes concernant cette maladie ?

Ma deuxième préoccupation est en lien avec le dossier n°056 et principalement la question n°12. A ce niveau, il est écrit que les personnes affectées ont été déplacées puis relogées dans des zones sécurisées. Et moi, ma question est la suivante : comment s'est fait ce relogement ? Est-ce que le projet a construit des logements pour les intéressés ? Y a-t-il eu indemnisation ou dédommagement ? Si oui, quel a été le montant de ce dédommagement par personne et à combien estimez-vous le nombre de ces personnes qui ont été relogées, soit indemnisées ou dédommagées par rapport à ce projet ?

Le dossier n°057 à présent.

Monsieur le ministre, dans le rapport qui a été mis à notre disposition, à la page n°6 du rapport, il y a un tableau où c'est écrit : appui institutionnel. Sous cette rubrique, il est écrit : un appui technique à des groupements organisés de femmes dans les dix régions concernées par le projet.

Initialement, on nous a parlé d'un appui à dix groupements organisés de femmes. J'aimerais savoir comment se fera le choix de ces dix groupements ?

Plus loin en bas, en réponse à la question n°2, on nous parle plutôt de six associations de femmes qui bénéficieront de cet appui en raison d'une association féminine dans chaque direction régionale de la SONABEL. Et là, j'aimerais, monsieur le ministre, avoir une clarification à ce niveau.

Plus-haut, on nous parle de groupements organisés de femmes et cela, c'est dans les dix (10) régions qui seront concernées par le projet et après, on nous parle de six associations féminines. Donc, j'aimerais savoir, qu'est-ce qu'un groupement organisé de femmes et qu'est-ce qu'une association féminine ?

En définitive, combien d'associations ou de groupements bénéficieront de cet appui technique ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Abdoulaye SAWADOGO a la parole.

### **M. Abdoulaye SAWADOGO (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président.

A la suite des autres, je vais remercier la commission saisie au fond pour le travail abattu et également remercier le gouvernement pour ces initiatives.

Mes interrogations porteront sur le dossier n°055. Ce sont des questions qui seront adressées à monsieur le ministre de la santé.

Monsieur le ministre, depuis le début de la Covid, nous avons entendu parler de plusieurs vaccins. Ma question est de savoir : quels sont les vaccins qui ont été utilisés au Burkina Faso. Aujourd'hui, quels sont les vaccins qui sont couramment utilisés ?

La deuxième question, c'est de savoir, à ce jour, combien de personnes ont été vaccinées au Burkina Faso ? Et si on peut avoir des chiffres. Pour le compte du Centre nous avons combien de personnes vaccinées et également au Centre-Nord ?

Je vous remercie.

### **Le Président**

Merci honorable.

L'honorable Edouard SAVADOGO a la parole.

### **M. Pawindé Edouard SAVADOGO (GC-PDCE)**

Merci monsieur le Vice-président de l'Assemblée législative de transition.

Avant de commencer monsieur le Président, permettez-moi de faire un ban au gouvernement et particulièrement le ministère en charge du transport pour la résiliation de la convention de concession de l'aéroport de Donsin et aussi concernant la reprise de vol d'Air France. Vraiment merci et félicitations. *-Des murmures dans la salle-*

Mon intervention, c'est essentiellement concernant le dossier n°056 adressée au ministère en charge du transport.

Quand le rapporteur saisi au fond faisait la lecture des travaux, j'ai entendu la possibilité d'élargir les voies d'accès, les voies qui relient les différents RN à l'aéroport de Donsin en fait en fonction du trafic.

J'allais surtout suggérer que nous anticipions, que nous élargissions d'ores et déjà les voies et ne pas attendre. Ce qui va créer d'autres problèmes parce qu'une fois l'infrastructure terminée, nous savons que tout au long des voies, il y aura des commerces qui vont s'installer et quand on va se rendre compte que le besoin se fait sentir, il faut déguerpir, il faut dédommager. Donc vraiment, j'allais inviter le ministère en charge du dossier à déjà se pencher sur la question de l'élargissement ; on fait des voies convenables et durables.

Toujours sur le même dossier, c'est une suggestion et en même temps une demande concernant la construction de la partie base militaire, base aérienne. J'allais inviter le gouvernement à impliquer le génie militaire. Certes, il y a eu des appels d'offre mais nous devons trouver des parades pour impliquer le génie militaire dans la construction de nos bases aériennes car nous savons que pour toute infrastructure militaire, il y a des zones quand même qui doivent être réalisées dans un certain secret. Donc, je compte sur le ministère pour la prise en compte de cet élément.

J'ai un autre commentaire, c'est que déjà on n'a pas encore bouclé les travaux au niveau de l'aéroport et si ce que nous avons comme informations sont vérifiées c'est que déjà autour de l'aéroport, il y a déjà des constructions et tout est parcellé et vendu. Je crains que le problème qui nous déloge du site actuel, nous ne le retrouvions de l'autre côté. Donc, j'allais suggérer encore au gouvernement dans son ensemble, de déjà déguerpir et prévoir ce périmètre que j'allais appeler périmètre de sécurité. Qu'à un certain rayon autour de l'aéroport, il n'y ait pas d'infrastructures. Cette zone qu'on va dégager pourrait peut-être être utilisée pour des activités agricoles mais pas pour implanter des infrastructures. Sinon, en un rien de temps, on aura le même problème, les habitations qui sont collées causeront vraiment problème.

Enfin le dernier, je prie pour que le projet se concrétise dans les meilleurs délais et dans la bonne manière concernant la mise en œuvre ou bien le fonctionnement. J'allais inviter le gouvernement à impliquer la Brigade nationale des sapeurs-pompiers quand vous allez commencer l'exploitation. Sans vouloir rentrer dans trop de commentaires, cela pourrait nous éviter beaucoup de problèmes, beaucoup de crispations de l'activité de l'aéroport.

Merci.

## **Le Président**

Merci honorable.  
L'honorable Kanibé TUINA a la parole.

**M. Kanibé TUINA (GC/PDCE)**

Merci monsieur le Président.

Je suis le dernier intervenant. Donc, je fais miennes les préoccupations des honorables qui m'ont devancé. Cependant, malgré toutes les réponses lors des auditions en ce qui concerne la qualité des ouvrages, je continue de m'interroger et de m'inquiéter. J'ai eu personnellement l'occasion d'y faire un tour avant et je voudrais que le ministre des transports nous rassure, pas par des « oui bénis », mais qu'il nous rassure de la qualité du reste des ouvrages.

Ma deuxième préoccupation concerne le dossier n°057. Dans le dossier, il est mentionné les communes urbaines et rurales puis les chefs-lieux de provinces sans nommer véritablement. Alors qu'en la matière dans ces domaines techniques, il y a certainement eu des études qui ont donné lieu à des chiffrages. Ce qui a permis de définir seize (16) chefs-lieux de province. Je souhaiterais que le ministre revienne sur cet aspect pour nous donner les détails, à l'effet de faciliter notre action de contrôle du gouvernement.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien honorable.  
L'honorable Diédon Alain HIEN a la parole.

**M. Diédon Alain HIEN (GC-OSC)**

Merci monsieur le Vice-président d'être sensible à ma requête.

Une question et un commentaire.

Ma question a trait au dossier sur la Covid-19, précisément sur le financement additionnel. Je voudrais simplement rappeler à monsieur le ministre de la santé et de l'hygiène publique bien sûr avec l'ensemble des députés que nous avons vécu l'urgence sanitaire de la Covid-19. Nous nous sommes rendus compte que le monde s'était arrêté pour une première fois. Tout était arrêté, les avions cloués, les voyages impossibles, les populations et les villes en quarantaine, peut-être que de temps en temps, il faut même réaliser cela hors Covid-19 souvent, cela doit avoir des bénéfices.

Parmi les moyens de riposte, je pourrais appeler la vaccination contre la Covid-19 et sur celle-ci, tout a été dit avec des résistances des habitants parmi lesquels beaucoup d'intellectuels. Je pourrais peut-être même dire : parmi lesquels figurent des honorables députés à se faire vacciner pour se protéger et protéger les autres. Malgré tout, la somme de tous nos efforts conjugués nous a permis de sortir de cette pandémie et aujourd'hui, la Covid-19 devient une maladie comme les autres, nous devons vivre avec.

Dans le cadre de ce projet de ratification du financement additionnel, j'ai quelques petites questions pour le ministre de la santé, mon ainé.

La première question : au niveau du ministère de la santé et de l'hygiène publique, les autres sectoriels, la société civile, le secteur privé, les chercheurs, les partenaires techniques et financiers est-ce qu'une évaluation approfondie de la riposte a été faite au Burkina Faso ?

Je rejoins la voix de la présidente de la CGSASH parce qu'en ce qui concerne tout ce qu'on a fait en financement, tout ce qu'on a fait en organisation, en termes de résultat et surtout de leçons apprises parce que les maladies ne nous amènent pas seulement que des problèmes. Elles doivent aussi nous apporter des leçons ou des opportunités pour que nous puissions saisir afin de mieux nous organiser pour faire autrement et faire en sorte que dans le futur, on soit très aguerri.

La deuxième question annoncée par la première, quelles principales leçons pouvons-nous retenir au bénéfice du système de santé et de la lutte contre les maladies ou les problèmes de santé des populations en général ?

J'ai déjà quelques réponses en tant que technicien mais j'aimerais entendre les vôtres.

Enfin, pouvez-vous rassurer la Représentation nationale que la vaccination contre la Covid-19 a eu un apport significatif dans la maîtrise de la pandémie et la nécessité de poursuivre l'immunisation des populations et bien sûr, convaincre les vaccins Covid-19 sceptiques que c'est encore possible pour eux d'être vaccinés. C'était la première question.

Mon commentaire concerne l'ensemble des projets de ratification. J'étais déjà intervenu à la première série le 3 août mais aujourd'hui, je m'étais dit que je n'allais plus parler.

J'ai fait la première expérience des ratifications de prêts avec tout ce lot de crédits des années à payer et à endetter et engager les générations d'aujourd'hui, les générations futures. Mais, mon intérêt revient sur un

aspect. C'est que tous ces prêts, l'actualité même oblige, mettent à nu notre fragilité, notre vulnérabilité et même notre souveraineté parce que la pauvreté n'est pas l'ami de quelqu'un, disons-nous, c'est cela. En attendant que les Burkinabè s'engagent à ce que nous-mêmes nous trouvons notre argent pour nous construire à travers les ressources endogènes ou bien une bonne répartition des richesses.

C'était simplement pour exhorter l'ensemble des ministres de s'associer à notre cri de cœur. Je rejoins ici mon Vice-président Kanibè TUINA sur l'ensemble des réalisations portées par ces ratifications : ce sont les ouvrages, les infrastructures. Que véritablement, nous puissions faire en sorte que la qualité soit au rendez-vous.

Concernant les résultats, on a tout entendu, tout ce qui est projeté. Maintenant, il faut qu'à la fin de ces projets, nous puissions même dépasser les résultats attendus et que cela se sente véritablement dans l'amélioration des conditions de vie des Burkinabè. En ce moment, même si nous remboursons la dette, nous sommes fiers de la rembourser et nous serons à l'aise. Si tel n'est pas le cas, je crois que notre douleur sera encore triple.

Nous espérons que vous ressentez la douleur que nous ressentons comme disait quelqu'un... **-Rires-** et qu'au rendez-vous, nous ne serons pas les seuls qui portons cette préoccupation.

Merci monsieur le Président pour la permission.

### **Le Président**

Merci bien honorable.

Honorables députés,

Messieurs les membres du gouvernement,

Nous allons observer une suspension de trente minutes. Ce sera suffisant ? *(S'adressant aux membres du gouvernement)* pour permettre... *(Echange entre le Président de séance et le secrétaire général adjoint)*

*On va aller au-delà des 30 minutes, donc une suspension d'une heure pour permettre au gouvernement de préparer les éléments de réponse aux questions des députés et également se donner de l'énergie pour la suite.*

A l'occasion, un repas vous est offert.

La séance est suspendue, elle reprendra à 14 heures 15 minutes.

*(La séance plénière suspendue à 13 heures 14 minutes est reprise à 14 heures 40 minutes).*

*-Il est 14 heures 40 minutes-*

**Le Président**

La séance est reprise. *(Coup du maillet)*

Nous sommes au terme des interventions, je passe la parole à la commission pour répondre éventuellement aux questions posées par les députés.

**M. Moussa NOMBO**

*Président de la COMFIB*

Merci bien monsieur le Président.

A notre niveau, nous n'avons pas reçu de question particulière. Mais je voudrais saisir l'occasion pour relever que ça fait déjà 15 projets de loi de ratification qui ont été soumis à la Représentation nationale et donc des centaines de milliards d'engagements que le gouvernement a signés, en principe, pour le bien de nos populations. Et on peut noter la qualité des documents des différents projets, les Burkinabè sont donc passés maître dans la production de documents de qualité mais on note en termes d'impact recherché que le temps est vraiment long. Il faudrait effectivement qu'il y ait également de la qualité dans la mise en œuvre. Aussi, nous voulons interpeller le gouvernement sur cela, nous leur faisons confiance par rapport à la qualité des documents qu'ils nous acheminent. En retour, cette confiance nécessite de leur part, la qualité de la mise en œuvre des différents projets au bénéfice donc des populations.

Également à l'attention de la Représentation nationale, nous sommes interpellés en tant qu'acteurs chargés du contrôle du gouvernement pour nous rassurer de bout en bout sur la bonne utilisation des ressources qui sont mises à la disposition du gouvernement.

Je vous remercie.

**Le Président**

Merci bien monsieur le Président.

Je précise que chaque membre du gouvernement porteur du dossier a noté les questions des députés concernant son dossier. Et à présent, je donne

la parole au gouvernement pour répondre aux questions des députés selon l'ordre chronologique.

Monsieur le ministre, vous avez la parole.

**M. Amadou DICKO**

*Ministre délégué de l'Agriculture, des Ressources animales et halieutiques, chargé des Ressources animales*

Bonjour monsieur le Vice-président de l'Assemblée.

Bonjour honorables députés.

Je suis Amadou DICKO, ministre délégué et chargé des ressources animales. Je suis porteur du dossier n°054 relatif au projet de résilience du système alimentaire en Afrique de l'Ouest.

Sur ce dossier, nous avons reçu trois questions.

Mais d'abord, je vais faire allusion à une observation générale faite par l'honorable GANSORE. Il a fait l'observation sur tous les dossiers qui ont été soumis relatifs au contexte de notre environnement national et international. Donc, nous en prenons compte.

Il faut dire qu'au niveau de notre département, le retrait de la France a eu un impact car elle appuie au total cinq projets au niveau de notre département. Mais nous sommes en train de faire des réajustements budgétaires pour pouvoir nous adapter à cette nouvelle situation.

Donc, la première question vient de l'honorable BONZI, si monsieur le Président permet, je vais l'appeler l'honorable BONZI. **-Rires de l'assistance-**

Il a posé une question portant sur les avis de non-objection. Donc, il est effectivement constaté que les avis de non-objection constituent un goulot d'étranglement dans la mise en œuvre des projets comme il connaît bien ce problème. Nous sommes en train de faire des échanges globaux au niveau du gouvernement et avec le MEFP. Nous sommes en train de voir l'ensemble des partenaires pour pouvoir avoir des délais pour chaque avis de non-objection. Au-delà de ce délai, s'il n'y a pas d'avis de non-objection qui est donné, on peut considérer qu'il n'y a pas d'objection. Donc, c'est dans ce cadre que le

MEFP est en train de rencontrer l'ensemble des partenaires techniques et financiers.

Ensuite, il y a la question concernant les irrigations. Il faut dire que pour ce qui concerne les irrigations, les évaluations ont été faites. Vous pouvez vous approcher de nos services techniques pour avoir les rapports d'évaluation pour l'ensemble des types d'irrigation.

Pour ce qui concerne les coûts, ils sont en fonction des types d'aménagements et les résultats des différentes études en moyenne avec l'inflation. Les coûts pour les aménagements sont actuellement de 15 à 18 millions à l'hectare pour les périmètres irrigués, 5 à 6 millions à l'hectare pour les basfonds, 25 à 30 millions pour un périmètre maraîcher de 3 hectares autour d'un forage à haut débit.

Pour ce qui concerne la question de l'honorable SANGARE, je dis bien l'honorable SANGARE... **-Rires de l'assistance-** relative à la crise au sein des pays de la CEDEAO, il faut noter que dans l'exécution de ce projet qui nous amène ici aujourd'hui, il y a une composante qui est géré par AGRIMET qui a son siège à Niamey. Avec la suspension du Niger, cela peut impacter les activités du projet. C'est le Centre AGRIMET qui est un centre de formation des cadres dans le projet et c'est également ce centre qui fournit les informations pour la mise en œuvre du projet. Donc, nous espérons que la situation va se décanter le plus tôt possible pour permettre une bonne mise en œuvre de ce projet.

Je pense que c'était l'ensemble des questions qui étaient adressées au gouvernement et je vous remercie.

### **Le Président**

Merci bien monsieur le ministre.

Pour le dossier n°054, c'est clos, il n'y a pas d'autres questions pour ce dossier.

### **Dossier n°055.**

### **M. Robert Lucien Jean Claude KARGOUGOU**

*Ministre de la Santé et de l'Hygiène publique*

Merci monsieur le Premier vice-président.

Bonsoir honorables députés.

Je vais apporter quelques éléments de réponse aux pertinentes questions qui nous ont été adressées.

Pour l'honorable SANGARE, je pense que la question était en rapport avec la réorientation des ressources allouées à la vaccination contre la Covid pour la rediriger vers le renforcement du système de santé en rapport avec le fait qu'évidemment la Covid n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale.

Je voudrais rassurer l'honorable et toute l'Assemblée législative de transition, de ce qu'effectivement au terme de la décision qui est celle de l'organisation mondiale de la santé qui est que la Covid-19 n'est plus une urgence de santé publique de portée internationale, nous avons entrepris des négociations avec la Banque mondiale pour réorienter effectivement l'essentiel des ressources qui étaient prévues pour la vaccination contre la Covid. Ça tournait autour de 19 milliards de FCFA sur ce financement additionnel. Plus de 17 milliards ont été réorientés pour renforcer les capacités du programme élargi de vaccination de routine en matière des chaînes de froid, par exemple.

Nous allons acheter des réfrigérateurs solaires, nous allons payer des équipements de transport des vaccins, nous allons payer de la logistique roulante et nous allons aussi travailler à digitaliser nos registres de vaccination pour que ce soit des registres électroniques de vaccination et nous allons aussi évidemment aller dans le sens des cartes sécurisées de vaccination. Donc, les dispositions sont prises dans ce sens et nous avons restructuré le projet pour pouvoir arriver à ce nouvel objectif.

Je voudrais aussi préciser qu'évidemment, bien que la Covid ne soit plus une urgence de santé publique de portée internationale, la vaccination contre la Covid reste recommandée mais à l'endroit d'un certain nombre de population, d'un certain nombre de groupe que nous appelons des groupes vulnérables : par exemple, les personnes âgées, les personnes qui présentent des comorbidités comme l'hypertension artérielle, comme l'insuffisance rénale, comme le diabète et comme d'autres pathologies. Ces groupes, lorsqu'ils font la Covid sont susceptibles de développer des formes graves qui peuvent mettre en péril le pronostic vital.

Une autre question, je crois que c'est l'honorable SAWADOGO qui demandait quels étaient les vaccins les plus utilisés dans notre pays et quelles étaient les couvertures vaccinales de façon globale mais aussi à l'échelle des régions du Centre et du Centre-Nord.

Les vaccins qui sont les plus utilisés au Burkina Faso, c'est vraiment tous les vaccins qui étaient mis sur le marché mondial, c'était le Johnson & Johnson, le Pfizer, le Sinopharm, le Sinovac, AstraZeneca. Mais, ce dernier n'est plus utilisé. Et actuellement le vaccin le plus demandé, c'est le vaccin Johnson & Johnson. C'est une seule dose, peut-être que c'est pour cette raison aussi qu'il est le plus demandé. En tout cas, c'est le vaccin le plus utilisé actuellement.

Combien de personnes ont été vaccinées à ce jour. Au Burkina Faso, à ce jour, un peu plus de 5 800 000 personnes ont reçu au moins une dose de vaccin anti-Covid, soit environ 26% de la population et environ 5 100 000 personnes ont été complètement vaccinées, soit environ 23%.

Pour la région du Centre, nous avons un peu plus d'un million de personnes qui ont reçu au moins une dose de vaccin anti-Covid, soit environ 30% de la population du Centre et un peu plus de 960 000 personnes ont été complètement vaccinées dans la région du Centre, soit environ 29%.

Pour la région du Centre-Nord, c'est environ 390 000 personnes, soit 19% de la population de cette région qui ont été vaccinées.

Oui, je n'oublie pas la question de l'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA qui nous a interpellé sur comment le département de la santé a géré les ressources qui ont été mobilisées dans le cadre de la lutte contre la Covid et quel bilan nous en faisons.

Grosse question, j'allais dire, mais sur le coût, nous allons donner un certain nombre d'éléments d'information et si vous en convenez on pourrait transmettre après une documentation qui serait beaucoup plus précise et plus complète.

Mais, ce que je peux dire d'ores et déjà c'est qu'au niveau du département, il a été mis en place par arrêté conjoint des ministres en charge des finances et de la santé, ce que nous appelons l'unité de gestion financière et comptable de la Covid-19. Et cette unité de gestion a ouvert des comptes au niveau du trésor et toutes les ressources qui étaient reçues au niveau du département étaient déposées au niveau de ces comptes trésor. Cette gestion financière fait l'objet de contrôle de la part des corps de contrôle pour s'assurer véritablement que ces ressources ont été bien utilisées.

Je voudrais aussi ajouter le fait qu'on a reçu quelques ressources du Coronathon au niveau de ce compte. Mais, je ne pourrai pas vous faire la situation exacte ici et maintenant. Nous prenons l'engagement de vous

transmettre une situation beaucoup plus précise pour ne pas donner des informations qui ne le soient pas au risque de nous faire rattraper par l'Assemblée. Donc pour cette question, voici ce que je voudrais donner comme éléments de réponse.

L'honorable HIEN nous a posé un certain nombre de questions après ses réflexions, à savoir : est-ce que la vaccination a eu un apport dans la maîtrise de la pandémie ?

Nous disons bien sûr que la vaccination combinée aux autres mesures de lutte a contribué à maîtriser la propagation de la maladie et pour la vaccination, son impact a été beaucoup plus remarquable dans la réduction de la survenue des cas graves. Donc, c'est ce que nous voudrions partager avec vous comme éléments de réponse.

Quelles sont les principales leçons tirées ? J'allais dire, même si on ne va pas jusqu'à dire cela, à quelque chose malheur est bon, de toute façon nous avons tiré un certain nombre d'enseignements de cette pandémie à Covid-19. Elle nous a obligé à mieux nous organiser au niveau des services de santé. Elle nous a permis aussi de renforcer les plateaux techniques au niveau de nos formations sanitaires.

Quand vous regardez actuellement au niveau de nos CHR, presque tous nos CHR disposent maintenant d'un scanner. On a encore des CHR où les installations ne sont pas encore faites. Mais, c'est avec l'avènement de la Covid, avec l'appui évidemment de certains partenaires techniques et financiers dont la Banque mondiale, la Banque islamique de développement et d'autres partenaires que nous avons réussi à mettre en place un certain nombre d'équipements dont les scanners au niveau de certains hôpitaux régionaux. Evidemment, on a tous vu ensemble, toute cette collaboration intersectorielle, avec évidemment, le secteur privé de santé que nous avons renforcé même s'il y a encore des défis. Donc, ce sont ces éléments que nous pouvons partager avec vous comme leçons apprises de la gestion de la pandémie à Covid-19.

Est-ce qu'il y a eu une évaluation approfondie qui a été réalisée ? Pour le moment, la réponse est négative. Même si nous sommes dans un processus d'évaluation, il y a déjà un certain nombre d'actions qui sont entreprises. Il y a par exemple :

- les rapports de mise en œuvre des engagements qui avaient été pris au plus haut niveau de l'Etat dans le cadre de la lutte contre la Covid-19 ;

- il y a le suivi de l'exécution des dépenses liées à la Covid-19 qui est une réalité ;
- il y a un bilan partiel au 31 décembre 2021 qui a été pris en compte dans le rapport de la coopération au développement et dans ce rapport, on note par exemple que le 31 décembre 2021, on avait une réalisation d'environ 285 milliards de FCFA sur un budget d'environ 394 milliards de FCFA, soit une réalisation de 75%.

Pour terminer, on a en vue d'organiser un symposium qui va être organisé par l'Institut national de santé publique. Ce sera véritablement l'occasion d'évaluer notre action en matière de lutte contre la Covid-19 et de poser les bases pour que nous puissions aller vers le renforcement de notre mécanisme de prévention et de riposte face à la survenue d'éventuelles épidémies et pandémies.

Voici, monsieur le Premier vice-président, honorables députés, les quelques éléments de réponse que je voudrais partager avec vous en reprenant encore l'engagement de transmettre à la présidente de la commission en charge de la santé, des éléments beaucoup plus précis sur comment le département a géré les ressources liées à la pandémie contre la Covid.

Merci monsieur le Président.

### **Le Président**

Merci monsieur le ministre.

Le détenteur du dossier n°056 a la parole.

### **M. Anuuyirtole Roland SOMDA**

*Ministre des Transports, de la Mobilité urbaine  
et de la Sécurité routière*

Monsieur le Premier vice-président, avec votre autorisation, permettez-moi en tant que le maillot jaune de cette plénière... **-Rires de l'assistance-** de pouvoir apporter les éléments de réponse qui sont des préoccupations partagées avec la partie nationale. Le nombre de questions traduit combien nombreuses sont vos attentes vis-à-vis de ce projet qu'est l'aéroport de Donsin qui traîne à être une réalité.

Je vais apporter les réponses par ordre d'intervention des honorables députés.

La première question : qu'en est-il exactement de la convention et ensuite ses impacts sur la réalisation du projet et les voies d'accès à l'aéroport et enfin le projet de mobilité urbaine qui est une question extra par rapport à l'ordre du jour mais à laquelle nous allons également apporter les réponses que nous connaissons.

La convention, qu'en est-il ?

Dans le processus de réalisation de l'aéroport de Donsin, il est prévu une partie en maîtrise d'ouvrage publique et c'est cela que l'Etat avec ses partenaires financiers à mobiliser les moyens pour construire. C'est ce qui se passe actuellement comme travaux sur le terrain pour ceux qui ont pu visiter l'aéroport.

Une deuxième partie prévue en maîtrise d'ouvrage privée, c'est cela qui fait l'objet de la convention avec une structure privée qui devrait dans le cadre de cette convention apporter, contribuer au financement pour réaliser les travaux et dans une seconde phase exploiter l'infrastructure pour pouvoir se rembourser l'argent qu'il aurait apporté dans la construction.

Cette structure est un consortium dont les principaux actionnaires sont Meridiam aéroport de Marseille, Provence qui, dans la société d'économie mixte qui a été mise en place, détient plus de 60% des actions. Cette convention a fait l'objet d'une grande décision hier au conseil des ministres parce qu'au regard de tout le bruit qui entourait la convention, le gouvernement se devait de prendre une décision après un examen approfondi. Cela a pris le temps qu'il fallait mais je crois que ça fait partie des grandes décisions du gouvernement hier qui a acté de résilier purement et simplement cette convention parce qu'elle ne préserve pas les intérêts de la Nation.

Entre autres griefs, je vais donner un peu de chiffre, le partenaire privé apportait autour de 144 milliards pour un montant global évalué en 2019 à hauteur 436 milliards. Le reliquat, c'est l'Etat qui le mobilisait. Et pour 144 milliards d'apport en retour, ils devaient exploiter l'infrastructure pendant 30 ans pour se rembourser 144 milliards.

***(Réaction des députés suivie de murmures)***

Oui, je parle en CFA. -*Brouhaha*-

En plus de cela, c'est un document qui comportait beaucoup d'insuffisances et de contradictions par rapport aux règles et aux textes nationaux et internationaux au niveau de l'organisation internationale de

l'aviation civile. Au regard de toutes ces insuffisances, le gouvernement a pris ses responsabilités hier.

Impact sur la réalisation du projet. Bien sûr qu'il y a un impact mais je pense qu'il vaut mieux prendre du recul pour mieux repenser le projet que de l'exécuter dans sa conception actuelle.

Donc, nous sommes d'accord qu'il y a un impact mais la décision valait la peine d'être prise et donc, le projet sera repensé à l'issue de cette décision.

Les voies d'accès. Effectivement, dans la conception du projet, il est prévu trois itinéraires d'accès. Les bretelles qui sont déjà réalisées dans le style que nous les voyons : il y a celle qui quitte la route de Loumbila à partir du grand rond-point après la voie de contournement qui constitue la première bretelle d'accès, il y a l'autre bretelle sur la route nationale n°22, route de Kongoussi qui conduit à l'aéroport de Donsin et il y a ce qu'on appelle la voie principale d'accès qui est toujours en projet, elle n'est pas construite et donc cela fait partir de...

Je suis d'accord avec vous que ces voies d'accès sont nettement étroites et n'ont pas été pensées pour le futur. Déjà, ça ne peut pas répondre au présent si véritablement l'aéroport était en service. Cela ne pouvait même pas répondre au regard des dimensions actuelles. Mais, je puis vous rassurer que les emprises existent, le projet a été bien pensé et les emprises nécessaires à la réalisation de voies bien larges existent. Je précise que dans la déclaration d'utilité publique, il y a au moins 60 mètres réservés pour les voies d'accès. Et donc, c'est dire qu'il est de bon ton que nous puissions, dans le cadre de la réévaluation du projet après cette décision d'hier, intégrer déjà cette vision futuriste en revoyant les dimensions des voies d'accès. Cela nécessite bien sûr une évaluation à laquelle nous allons nous atteler à partir de maintenant.

Le PMUGO, « le Projet de mobilité urbaine de grand Ouaga » est un projet qui est logé à la commune de Ouagadougou mais pour lequel nous nous impliquons fortement dans la mise en œuvre parce que bien sûr il s'agit de mobilité urbaine. Mais, le siège du projet est à la commune de Ouagadougou et de ce que nous savons, effectivement, quand je suis arrivé à la tête du département, ce projet en termes de mobilité urbaine, j'étais l'un des plus heureux au regard de ce qu'il avait comme contenu, c'était une réponse efficace à la problématique de mobilité urbaine. Mais malheureusement, il faut dire que cela n'a pas pu être le cas et les derniers événements de notre pays ont fait que le bailleur de fonds n'est plus partant pour financer ce projet quand bien même il y avait déjà une avance de démarrage qui était versée au prestataire qui devrait fournir les bus.

Cet argent est disponible aujourd'hui et nous avons eu des séances d'échanges avec la commune de Ouagadougou pour voir comment on peut rendre utile cette avance de démarrage qui peut nous permettre d'accueillir au moins une trentaine de bus et avec les équipements et infrastructures nécessaires pour leur entretien.

Les échanges sont entrepris avec le ministère en charge des finances pour voir comment on peut valoriser cette avance de démarrage. Donc, le projet a pris un coup certes mais nous essayons avec la situation actuelle de pouvoir sauver ce qui peut l'être pour que cela puisse être utile aux citoyens.

Pour la deuxième question de l'honorable Issa SAWADO, j'ai un pincement au cœur que vous n'avez pas été pris en charge convenablement à l'aéroport de Ouagadougou, sinon je dois dire que les services d'assistance aux personnes à mobilité réduite existent à l'aéroport alors je ne sais pas pourquoi cela ne l'a pas été. Je note avec intérêt la préoccupation et prends engagement avec vous de régler cela pour que de telles situations n'arrivent plus. C'est inacceptable. Donc, je vais chercher à comprendre cela et puis on va redynamiser le service.

Votre deuxième préoccupation était de savoir à quel partenaire on fait allusion lorsqu'on dit, à la réponse de la question n°14, que le gouvernement dispose d'alternatives crédibles.

Effectivement, je confirme que le gouvernement dispose d'alternatives crédibles avec des partenaires crédibles qui ont fait leur expérience dans des pays que nous connaissons, le Niger et le partenaire qui a construit l'aéroport du Niger. C'est le même qui a construit l'aéroport du Sénégal. Ceux qui sont passés là-bas ont pu voir l'envergure et la beauté de cette infrastructure. C'est un partenaire avec qui nous avons déjà contact pour voir dans le cadre de la relance de ce projet quel partenariat nous pouvons conclure avec lui. Il n'est pas seul bien sûr parce qu'il vaut mieux avoir un choix à faire que de faire les choses parce qu'on n'a pas le choix. Alors donc nous sommes dans les échanges aussi avec des partenaires chinois qui vont nous rendre visite bientôt pour qu'on puisse échanger et puis voir entre les deux partenaires avec qui nous pouvons y aller. Donc, je confirme qu'il y a des alternatives plus crédibles que celles que nous avons dénoncées hier.

Concernant la chute de la dalle, est-ce que les responsabilités sont situées? Je salue au passage la réaction de l'Assemblée législative de transition à travers son Président lorsque la dalle s'est écroulée. Nous sommes allés sur les lieux et votre auguste Assemblée, à travers le Président, a bien voulu s'y rendre aussi pour constater les faits et porter assistance. Je

voudrais saluer au passage ce soutien et vous rassurer que dès la survenue de l'évènement, nous avons immédiatement sur les lieux demander une expertise et aussitôt la justice s'est saisie aussi de la question. L'expertise a consisté en quoi ? A ce que le laboratoire national du bâtiment et des travaux publics puisse se saisir du dossier et nous situer exactement sur qu'est-ce qui a pu provoquer cela. L'ordre des ingénieurs en génie civil du Burkina aussi, ordre dans lequel je fais partie s'est saisi aussi du dossier à l'effet de produire un rapport technique là-dessus.

Les deux rapports produits par les deux structures coïncident en conclusion et donc techniquement on connaît ce qui a occasionné cela mais en termes de responsabilité, le dossier est en justice, il avait presque abouti lorsqu'il y a eu appel. Donc, je crois que la justice est en train de statuer là-dessus pour situer les responsabilités. Sinon, techniquement la cause de la survenue de l'incident est connue, c'est un défaut d'étayage, cela veut dire que c'est le dispositif d'étai qui n'a pas tenu au poids, preuve qu'il doit y avoir eu une défaillance technique quelque part. C'est le lieu de vous rassurer que les dispositions sont prises et le seront encore davantage avec les bureaux de contrôle chargés de superviser les travaux.

L'aéroport de Donsin serait dépassé au stade actuel, qu'est-ce qui est envisagé pour espérer une exploitation dans la durabilité ?

Je dois dire effectivement que c'est ainsi dans tous les aéroports, on commence et puis on fait des extensions. Ce sont des infrastructures qui ont besoin d'entretien et si on le fait déjà gigantesque, il faut l'entretenir alors que c'est au fur et à mesure que le trafic augmente qu'on finit par occuper tous les espaces. Dire que c'est dépassé aujourd'hui, cela revient à dire qu'à ce stade, on devrait être en train d'envisager les extensions. S'il avait été fonctionnel de par le passé, il devait recevoir le trafic. Pour ceux qui connaissent l'aéroport de Ouagadougou, quand vous partez, vous voyez que lorsqu'il y a deux ou trois vols qui arrivent, tout de suite, il y a de la congestion. C'est dire qu'au stade actuel, c'est la situation qu'on devrait vivre à Donsin et effectivement, c'est dépassé. On devrait être en train de prévoir les extensions. Mais comme ça n'a pas fonctionné, on admet quand même que c'est dépassé parce qu'il faut le redimensionner en prenant en compte les réalités de l'aéroport actuel de Ouagadougou. Ce sont ces données avec lesquelles il faut faire maintenant de la projection à long terme.

Voilà ce que je peux vous dire. Cette vision sera prise en compte dans la réévaluation de la restructuration du projet.

Les voies d'accès, j'en ai déjà parlé, je suis ingénieur en génie civil, je ne sais pas pourquoi on a pu faire des voies qui devraient être à sens unique en des voies à double sens. Donc, il est normal que si on veut faire de Donsin un hub aéroportuaire comme on le dit, c'est normal qu'on puisse évacuer rapidement le trafic et donc aussi bien les bretelles d'accès que la voie principale qui heureusement n'a pas été construite.

Il faut être plus ambitieux que cela, bien sûr cela appelle plus de moyens financiers mais si c'est pour bien faire, il faudra aller les chercher quelque part.

264 ménages ont été assistés, 832 personnes affectées par le projet indemnisées, quel type d'assistance et quelle mesure prise pour une indemnisation équitable ?

Je dois dire qu'effectivement, il y a une direction dédiée à la question des personnes affectées par le projet au niveau de la maîtrise d'ouvrage de l'aéroport de Donsin. Tous les ménages déplacés ont bénéficié de parcelles construites avec le même nombre de logement que le site où ils étaient avec mieux un éclairage par l'électrification solaire. Les PAP qui ont perdu leurs domaines de culture ont bénéficié de parcelles de remplacement.

Il faut noter que 29 forages ont été réalisés, un système d'adduction d'eau potable également sur le nouveau site. Alors la mise en œuvre de tout cela a coûté environ 14 milliards. Il faut dire que pour cette mise en œuvre, il y a une convention qui a été signée avec l'Agence nationale des évaluations environnementales et l'ancien bureau national des évaluations environnementales pour la mise en œuvre du PGS.

En ce qui concerne les possibilités d'élargir les voies d'accès, je l'ai déjà dit et je rappelle que les emprises sont déjà sauvegardées dans ce sens.

Pour ce qui est de la base militaire, il faut impliquer le génie militaire dans la construction. Oui effectivement, les infrastructures de la base militaire font l'objet d'un suivi par l'armée et peut-être que le génie militaire n'est pas impliqué mais l'armée de l'air est très impliquée et la latitude leur a été offerte d'impliquer le génie militaire si cela est nécessaire pour assurer une meilleure exploitation future des infrastructures.

C'est la même chose que pour le bureau national des sapeurs-pompier, je crois qu'ils sont impliqués pour qu'à l'utilisation ils puissent se retrouver dans la future infrastructure qui est en projet.

A propos de la qualité des ouvrages. Je puis vous rassurer que c'est une préoccupation partagée. Merci à l'honorable qui l'a relevé, qui a pu faire un tour et qui pose la question en ces termes : est-ce que nous pouvons rassurer de la qualité du reste des ouvrages ?

C'est déjà bien que si l'appréciation est que ce qu'il a vu est de qualité. Alors nous voudrions rassurer votre auguste Assemblée que nous sommes très regardant sur la qualité en ce qui concerne ce projet.

C'est pour cela que depuis dès la conception, il a été prévu que toutes les infrastructures bénéficient d'une garantie décennale au niveau de l'aéroport et nous pouvons vous rassurer que tout ce qui est réalisé jusqu'à présent a reçu l'avis favorable du consultant qui doit délivrer la garantie décennale à la fin. Donc, la qualité est de mise et nous veillerons à ce que ça le soit jusqu'à la fin.

Je fais un commentaire par rapport à cette question de qualité pour dire que la dalle qui est tombée le 30 décembre, ce n'est pas une question de qualité parce que c'était une dalle en cours de collage et le défaut d'étais a fait qu'il y a un étau qui a cédé et donc tout le béton frais s'est retrouvé à converger vers le point faible et cela a malheureusement entraîné des pertes en vies humaines que nous déplorons. Sinon, ce n'est pas un problème de qualité de matériaux ou de mise en œuvre. Donc, on peut lever cette inquiétude et ce doute dans nos têtes pour dire que la qualité des travaux y est pour ce qui est fait et le sera pour ce qui viendra.

Je crois avoir fait le tour des questions sauf si j'en ai omis par mégarde, c'est ce que j'avais pu noter comme questions.

Merci beaucoup monsieur le Premier vice-président et merci honorables députés.

### **Le Président**

Merci bien monsieur le ministre.

### **Le dossier n°057.**

### **M. Simon-Pierre BOUSSIM**

*Ministre de l'Énergie, des Mines et des Carrières*

Merci monsieur le Premier vice-président, Président de la séance.

Bonjour honorables députés et bonjour aux hommes de médias et aux fonctionnaires parlementaires.

Je viens répondre aux préoccupations relatives à l'autorisation de ratification de l'accord de prêt entre le Burkina Faso et le Fonds africain de développement (FAD) pour le financement partiel du Projet d'électrification et du développement des connexions à l'électricité PDSL.

Nous avons reçu trois questions.

La première question vient de l'honorable SANGARE qui a indiqué que le coût d'appui institutionnel était assez faible par rapport aux autres composantes du projet et il jugeait qu'il était nécessaire d'augmenter le montant pour le renforcement des capacités.

Effectivement, nous voulons vous dire que nous sommes en train de demander à votre auguste Assemblée de ratifier l'accord de prêt pour accroître la couverture du réseau de distribution électrique dans les zones rurales et urbaines du projet et dans les villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso notamment les zones non-loties et aussi réaliser des branchements au profit des ménages.

Pour nous, c'est l'objectif phare de ce projet et nous croyons avoir mieux fait en mettant l'accent sur les activités impactantes des populations bénéficiaires plutôt que de mettre beaucoup l'accent sur la gouvernance du projet. Du reste, le renforcement de la capacité de nos collaborateurs est aussi une priorité dont on est conscient et en plus du financement de ce projet, nous pouvons vous rassurer que nous avons le ministère comme la SONABEL. Si nous prenons l'exemple de la SONABEL, il y a un programme de renforcement des capacités continu des collaborateurs à hauteur d'environ 3 milliards par an qui couvre notamment les formations, les engins lourds, les engins légers, les citernes etc. Donc, rassurez-vous qu'on sait que ça peut nous suffire pour faire plus de renforcement, sans oublier que dans la sous-région, on a les meilleures compétences. Vous constaterez que dans les organisations sous régionales, en matière d'électricité, il y a plus de Burkinabè. Mais, sachez qu'on a aussi la compétence à l'interne pour le faire et c'est ce qui fait que même les ouvriers reçoivent des renforcements sur la qualité du travail qu'ils font à hauteur de 250 millions par an. Cela veut dire que c'est vraiment quelque chose qui nous tient à cœur.

L'honorable député, présidente de la CGSASH, l'honorable TIENDREBEOGO/KALENZAGA a effectivement relevé deux chiffres contradictoires dans notre document et notamment appui à des groupements organisés des femmes dans dix régions concernées par le

projet et au niveau de l'exposé des motifs certainement et six associations féminines pour un montant de 42 millions de FCFA en raison d'une association féminine par direction régionale de la SONABEL.

C'est juste les chiffres que vous avez relevés mais en réalité, c'est six au lieu de dix. Ça sera certainement corrigé pour que cela soit six.

Il faut le dire que vous avez demandé à savoir si organisation féminine et association renvoient à la même chose ?

Pour nous, les organisations féminines qu'elles soient des groupements ou des associations, elles sont concernées. L'essentiel, c'est que ces associations nous proposent des projets structurants et impactants sur la base des TDR qui ont été déjà élaborés avec l'appui du ministère en charge du genre et aussi la cellule genre de la BAD qui a financé ce projet. Plusieurs critères ont été établis au niveau de ces TDR et chaque critère a une pondération. Tout est déjà calé, il suffit juste que les meilleurs projets soumis par ces associations soient retenus en suivant le classement. Donc, rassurez-vous, c'est déjà calé sur mesure.

La dernière préoccupation venait donc de l'honorable TUINA Kanibè qui voulait connaître les chefs-lieux de provinces concernés.

Effectivement, c'était déjà répondu dans le dossier qui vous a été transmis. Je crois que c'était la toute première question qui a été posée par les députés membres de la COMFIB et nous avons cité mais je peux rappeler qu'il s'agit des localités de Batié, Dano, Diébougou, Gaoua, Boromo, Dédougou, Koudougou, Léo, Nouna, Sapouy, Boulsa, Koupéla, Tenkodogo, Zorgho et Ouagadougou, les 16 chefs-lieux de province. Mais, comme on l'a dit sur la base de la contrepartie nationale, il y a 10 localités qu'on a ajoutées telles que Sindou, Solenzo, Manga, Kombissiri, Pô, Toma, Tougan, Houndé, Orodara et Ouargaye.

Voici les éléments de réponse que je tenais à apporter, si c'est insuffisant, je suis toujours disponible pour apporter plus de précisions.

Monsieur le Président avec votre autorisation, merci beaucoup.

### **Le Président**

Merci bien monsieur le Président.

Le débat général sur les dossiers n°054, 055, 056 et 057 est clos.

J'appelle à présent en discussion les articles des projets de loi, objet des dossiers n°054, 055, 056 et 057.

### **Dossier n°054**

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y-a-t-il des observations ?

### **M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Pour la page de garde et les autres pages.

### **Le Président**

Merci.

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

### **M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Oui, il y a des amendements qui sont en gras et qui sont expliqués en bas de page sous forme de note.

### **Le Président**

Merci.

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

### **M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Nous avons deux amendements qui sont en gras et qui sont expliqués en bas de page sous forme de note.

### **Le Président**

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de la page de garde, nous avons deux amendements

*(Echange entre le Président de séance et le Secrétaire général adjoint)*

**Le Président**

C'est sur l'article 2.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 2, nous avons un amendement qui est en gras et qui est expliqué en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°054.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°055**

Je passe la parole à la commission.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Nous avons deux observations, deux amendements qui ont été faits et qui sont expliqués en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Monsieur le Président, il y a trois observations qui sont en gras et qui sont également expliquées en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Il y a des observations au niveau de l'article 1, sous forme d'amendement et qui sont expliquées sous forme de note en bas de page.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Nous avons un amendement au niveau de l'article 2, exactement au niveau du titre de l'article et qui est expliqué en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°055.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

**Dossier n°056**

Je passe la parole à la commission.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

**Le Président**

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Aucun amendement.

**Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Monsieur le Président, il y a des amendements qui sont en gras et qui sont expliqués en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

**Article 1.** La Commission a la parole pour des éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Il y a un amendement au niveau de l'article 1, qui est en gras et qui est expliqué en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Il y a un amendement au niveau même de l'article, l'intitulé de l'article et il est expliqué en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°056.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

*L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)*

### **Dossier n°057**

Je passe la parole à la commission.

**Intitulé du projet de loi.** Y a-t-il des observations ?

### **M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Il y a un amendement qui est en gras et qui est expliqué en bas de page sous forme de note.

### **Le Président**

**Les visas.** Y a-t-il des observations ?

### **M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Il y a des amendements qui sont en gras et qui sont expliqués en bas de page sous forme de note.

### **Le Président**

**Article 1.** La Commission a la parole pour les éventuels amendements.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Au niveau de l'article 1, il y a des amendements qui sont portés en gras et qui sont expliqués en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

L'article 1 est mis aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

**Article 2.** La Commission a la parole.

**M. Mamadou YARO**

*Rapporteur général*

Merci monsieur le Président.

Il y a un amendement qui est porté en gras et qui est expliqué en bas de page sous forme de note.

**Le Président**

Je mets l'article 2 aux voix.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

Adopté.

A présent, je passe aux voix l'ensemble du projet de loi, objet du dossier n°057.

Contre : 00

Abstention : 00

Pour : 67

***L'Assemblée législative de transition a adopté. (Coup du maillet)***

Mesdames et messieurs les députés, l'ordre du jour de notre séance plénière est épuisé.

D'ores et déjà, nous voulons dire merci au gouvernement pour le travail abattu pour nous présenter des lois qui vont permettre à nos communautés d'améliorer leur niveau de vie. J'ose croire qu'à partir de maintenant, le gouvernement s'activera à monter des projets qui nous permettront de nous passer de l'aide. C'est la seule voie pour notre souveraineté nationale.

La Représentation nationale vous fait confiance pour que notre pays puisse, dans un bref avenir, compter sur ses propres forces pour son développement.

Sur ce, je dirais que la prochaine séance plénière aura lieu le jeudi 17 août 2023 à 09 heures. Elle sera consacrée à l'examen de deux projets de loi, conformément à l'ordre du jour de notre session permanente.

La séance est levée. ***(Coup du maillet)***

***-Il est 15 heures 45 minutes-***

***Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
à Ouagadougou, le 10 août 2023.***

**Le Président de séance**



**Dafidi David LOMPO**

*Premier Vice-président de l'Assemblée législative de transition*



**Le Secrétaire de séance**



**Kiswendsida Evariste ZONGO**

*Premier Secrétaire parlementaire*